

**Groupe de travail à composition non limitée  
de la Conférence internationale sur la gestion  
des produits chimiques**

**Deuxième réunion**

Genève, 15-17 décembre 2014

**Rapport du Groupe de travail à composition non limitée de la  
Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques  
sur les travaux de sa deuxième réunion**

**I. Introduction**

1. Par sa résolution II/6, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a créé le Groupe de travail à composition non limitée en tant qu'organe subsidiaire. Le Groupe de travail se réunit dans l'année précédant chaque session de la Conférence pour préparer les travaux de fond de la session de manière exhaustive afin que la Conférence puisse être efficace. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion du 15 au 18 novembre 2011 à Belgrade dans la perspective de la troisième session de la Conférence, qui s'est déroulée à Nairobi du 17 au 21 septembre 2012. À cette session, par sa résolution III/5, la Conférence a confirmé l'établissement du Groupe de travail et demandé au secrétariat de convoquer sa deuxième réunion en 2014 pour préparer la quatrième session de la Conférence, en faisant en sorte que cette réunion soit aussi brève que possible. Conformément à la résolution III/5, la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence sur la gestion internationale des produits chimiques s'est tenue au Centre international de conférences de Genève du 15 au 17 décembre 2014.

**II. Ouverture de la réunion**

2. La réunion a été ouverte le lundi 15 décembre 2014 à 10 h 20 par M. Richard Lesiyampe (Kenya), Président de la Conférence.

3. Des déclarations liminaires et des remarques de bienvenue ont été prononcées par M. Lesiyampe et Mme Fatoumata Keita-Ouane, Chef du Service Produits chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

4. Dans son allocution, le Président a souligné qu'il ne restait plus que six ans pour parvenir à l'objectif de l'Approche stratégique, à savoir faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à en réduire autant que possible les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement, objectif qui a été convenu pour la première fois lors du Sommet mondial pour le développement durable, en 2002. La réunion en cours était donc importante pour dresser le bilan des progrès accomplis et décider de mesures propres à garantir l'avancement vers cet objectif. La réunion serait également le théâtre d'un débat sur les objectifs de développement durable et la gestion internationale des produits chimiques après 2020, ainsi que sur les orientations générales et directives à définir pour parvenir à l'objectif fixé pour 2020, qui était le résultat stratégique attendu de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et qui comprenait des éléments concrets à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie politique globale. Il a décrit la méthode employée pour élaborer les orientations générales et directives et noté que le projet de document établi sous la direction du Bureau et avec le concours du secrétariat était le fruit de

\* Nouveau tirage pour raisons techniques le 24 août 2015.

consultations approfondies entre toutes les parties prenantes et toutes les régions. Le secrétariat de l'Approche stratégique avait participé activement aux consultations menées à l'initiative des pays pour discuter des défis à relever et des moyens susceptibles d'améliorer encore la coopération à long terme au sein du groupe « produits chimiques et déchets », veillant ainsi à ce que les orientations et directives reflètent le courant de pensée actuel. Il a rappelé que le secteur de la santé était un élément essentiel dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Le caractère multipartite et multisectoriel de l'Approche stratégique était crucial pour les actions menées en vue d'atteindre l'objectif à l'horizon 2020. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement avait adopté, à sa première session, la résolution 1/5 sur les produits chimiques et les déchets, dans laquelle elle engageait la communauté internationale à mettre en œuvre l'Approche stratégique et encourageait les parties prenantes à apporter à l'Approche des contributions financières et en nature. Il fallait rechercher de nouveaux donateurs et des donateurs non traditionnels pour appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique, faute de quoi il serait impossible de parvenir à l'objectif fixé pour 2020. Des propositions concrètes sur les questions prioritaires qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques seraient les bienvenues et il allait falloir se mettre d'accord sur la manière dont la Conférence pourrait, à cette session, envisager la gestion des produits chimiques après 2020.

5. Mme Keita-Ouane a appelé l'attention sur l'action du PNUE dans le domaine des produits chimiques et des déchets, qui avait été intense au cours des dernières années, à un moment où les produits chimiques commençaient à retenir l'attention des politiques à tous les niveaux et où on se rendait compte qu'ils étaient clairement liés au développement durable. Elle a cité, à ce propos, le rapport du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015 intitulé *The Road to Dignity by 2030: Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet*, selon lequel l'année 2015 offrirait une occasion unique d'unir tous les efforts pour mettre fin à la pauvreté. La gestion rationnelle des produits chimiques jouait un rôle primordial à cet égard, puisque la contamination et l'épuisement des ressources touchaient principalement les populations les plus pauvres. L'essor de l'industrialisation devait s'accompagner d'une promotion de la durabilité, y compris la gestion des produits chimiques. Les objectifs de développement durable offraient l'occasion de privilégier une action collective dans le domaine des produits chimiques et des déchets stimulant l'exécution d'activités de gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national et fixant les priorités de l'élaboration d'une approche globale. Inclure la gestion des produits chimiques dans les domaines d'intervention liés aux objectifs de développement durable, dont trois portaient expressément sur la gestion des produits chimiques et des déchets, permettrait à la communauté internationale de se rendre compte du lien entre un environnement sûr, le bien-être des populations et le développement durable. La résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement jetait les bases d'activités fondatrices, et le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l'Approche stratégique jouerait un rôle crucial dans la recherche de solutions concernant la gestion des produits chimiques et des déchets, notamment en intégrant et en finançant tous les aspects de cette gestion. L'Assemblée pour l'environnement avait préconisé une participation accrue de toutes les parties prenantes de l'Approche stratégique afin de faire face plus efficacement aux nouvelles questions de politique générale et avait demandé au Directeur exécutif du PNUE de continuer d'appuyer l'Approche stratégique. Les débats qui auraient lieu à la réunion en cours allaient marquer, à l'avenir, la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Les orientations générales et directives avaient aussi été élaborées à cette fin. Il s'agissait là de documents d'orientation stratégique de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et d'une feuille de route pour la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

### III. Questions d'organisation

#### A. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour ci-après, qui a été établi sur la base de l'ordre du jour provisoire (SAICM/OEWG.2/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation des travaux :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;

- b) Organisation des travaux.
3. Progrès et lacunes dans la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 :
  - a) Avancées, points forts et problèmes régionaux dans le cadre des activités menées pour atteindre l'objectif fixé pour 2020;
  - b) Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique;
  - c) Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé;
  - d) Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.
4. Objectifs de développement durable et gestion rationnelle des produits chimiques au-delà de 2020.
5. Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation :
  - a) Rapport sur les progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale :
    - i) Peintures au plomb;
    - ii) Substances chimiques incorporées dans des produits;
    - iii) Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques;
    - iv) Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés;
    - v) Perturbateurs endocriniens;
  - b) Nouvelle question de politique générale proposée à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session : les polluants pharmaceutiques persistant dans l'environnement;
  - c) Autres sujets de préoccupation :
    - i) Composés chimiques perfluorés;
    - ii) Pesticides hautement dangereux.
6. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2016-2020.
7. Préparation de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la réunion.
10. Clôture de la réunion.

## **B. Organisation des travaux**

### **1. Participation**

7. Les pays ci-après étaient représentés : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Îles Cook, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mexique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse,

Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Viet Nam, Yémen et Zambie.

8. Les participants intergouvernementaux ci-après étaient représentés : Commission économique pour l'Europe, Fonds pour l'environnement mondial, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies.

9. Les participants non gouvernementaux ci-après étaient représentés : Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure, American Petroleum Institute, Asociación Nacional de la Industria Química, Association de l'éducation environnementale pour les futures générations, BASF SE, Blacksmith Institute/Global Alliance on Health and Pollution, Center for Environmental Solutions, Center for International Environmental Law, Centre de coordination de la Convention de Bâle pour la formation et la technologie dans la région de l'Afrique, Centre de recherche et d'éducation pour le développement, Centre régional de la Convention de Bâle pour les pays africains francophones – Sénégal, Centre régional de la Convention de Bâle pour l'Asie et le Pacifique – Chine, Centre régional de la Convention de Stockholm pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie – République tchèque, Centro de Análisis y Acción en Tóxicos y sus Alternativas, Confédération syndicale internationale – Afrique, Conseil européen de l'industrie chimique, Conseil international des associations de l'industrie chimique, CropLife International, DuPont International SARL, Earthjustice, Ecological Restorations, EcoLomics International, Endocrine Society, Forum libanais pour l'environnement, Greenpeace East Asia, Greenpeace International, Greenwomen Analytical Environment Agency, Groupe d'action pour la promotion de la flore et la faune, Health and Environment Alliance, Health Care Without Harm, Hewlett-Packard, Indonesia Toxics-Free Network, Indyact-League of Independent Activists, Institut de Stockholm pour l'environnement, Island Sustainability Alliance CIS Inc., National Environmental NGO MAMA-86, Outdoor Industry, Pesticide Action Nexus Association, RAPAL Uruguay, Red de Acción sobre Plaguicidas y sus Alternativas de America Latina, Réseau d'action sur les pesticides, Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, Risk Reduction Foundation, Société internationale des médecins pour l'environnement, Thanal, Toxic Link, Union internationale de chimie pure et appliquée, United States Council for International Business, University of Cape Town Centre for Environmental and Occupational Health Research, Women in Europe for a Common Future, Zoi Environment.

10. Les autres entités ci-après étaient également représentées : Chemtopia Co. Ltd., Chemical Watch, Cogeneris, Hyundai Motors Europe Technical Centre GmbH, IWW Water Centre, Mizuho Information and Research Institute Inc., Sofies S.A., Sony Mobile Communications, University of Guelph, Université de Louvain, University of Pretoria, Université Toulouse Jean Jaurès.

## 2. Bureau

11. Le règlement intérieur de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'applique *mutatis mutandis* aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée, comme prévu à l'article 23 dudit règlement. Conformément au paragraphe 2 de l'article 14, les membres du Bureau élus à la troisième session de la Conférence devaient constituer le Bureau de la réunion en cours. Cependant, certains membres du Bureau élus par la Conférence ont depuis été remplacés conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

12. La composition du Bureau était donc la suivante au moment de la réunion :

Président :	M. Richard Lesiyampe (Kenya)
Vice-Présidents :	M. Nassereddin Heidari (République islamique d'Iran)
	M. Vladimir Lenev (Fédération de Russie)
	M. Marcus Richards (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
	Mme Gabi Eigenmann (Suisse)

13. M. Richards a également exercé les fonctions de rapporteur.

### 3. Organisation des travaux

14. Pour mener à bien ses travaux, le Groupe de travail était saisi de documents de travail et de documents d'information concernant les divers points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. La liste de ces documents, qui a été établie en fonction des points de l'ordre du jour, figure dans l'annexe I au présent rapport.

15. Le Groupe de travail a convenu de mener ses travaux conformément à la proposition présentée dans la note de scénario du Président (SAICM/OEWG.2/2). Il a donc décidé, entre autres, de travailler en séance plénière tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires, et de constituer les petits groupes jugés indispensables à la conduite de ses travaux, étant entendu qu'aucun de ces groupes ne travaillerait en même temps que la plénière et que pas plus de deux groupes ne se réuniraient en même temps.

## IV. Progrès et lacunes dans la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020

### A. Avancées, points forts et problèmes régionaux dans le cadre des activités menées pour atteindre l'objectif fixé pour 2020

16. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a présenté un résumé des conclusions des ateliers consacrés à l'établissement des priorités régionales au titre de l'Approche stratégique et appelé l'attention sur les résolutions adoptées lors des réunions régionales de l'Approche stratégique tenues en 2013 et 2014 (voir SAICM/OEWG.2/3), ainsi que sur une compilation des problèmes régionaux en matière de produits chimiques qui avait été établie à partir des contributions des réunions régionales et d'autres consultations (voir SAICM/OEWG.2/INF/3).

17. Des représentants de chacun des cinq groupes régionaux ont ensuite fait rapport sur les conclusions des réunions régionales et des ateliers consacrés à l'établissement des priorités, décrivant les progrès accomplis ainsi que les lacunes et problèmes restant à surmonter pour atteindre l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020.

18. Le correspondant régional pour l'Afrique a rappelé que la région s'était activement engagée à mettre en œuvre l'Approche stratégique de manière à atteindre l'objectif fixé pour 2020. Il a souligné, cependant, qu'il fallait étudier de près la manière dont il convenait de préparer la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui serait la dernière avant la date butoir fixée pour la réalisation de l'objectif de 2020. Il fallait aussi se pencher avec soin sur la question du financement, car celle-ci restait problématique, ainsi que sur la manière de continuer de promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques en tant qu'objectif de développement durable. Il fallait aussi se demander ce qu'il allait advenir de l'Approche stratégique après 2020.

19. Grâce au Programme de démarrage rapide, de nombreux pays de sa région étaient parvenus à renforcer leur capacité de gérer les produits chimiques, notamment par le biais de projets visant à mettre en place une législation adaptée, à collecter des données de surveillance sur les produits ménagers, à dresser l'inventaire des produits chimiques, à réduire les risques et à suivre les données sur la santé humaine et l'environnement se rapportant à certaines substances. Bon nombre des projets entrepris dans le cadre du Programme de démarrage rapide avaient créé des synergies avec d'autres initiatives ou renforcé celles qui existaient, et plusieurs activités et ateliers régionaux avaient permis d'intensifier l'échange d'informations et le renforcement des capacités. Une association de toxicologues avait été constituée grâce à un projet faisant intervenir les centres antipoison sous-régionaux, comme suite aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Certains pays avaient entrepris des projets sur la prévention des accidents chimiques et la préparation à ces accidents, dont d'autres pays pouvaient s'inspirer. Au total, 16 pays avaient mis en place un système harmonisé pour l'homologation des pesticides et établi des critères pour définir les pesticides hautement dangereux. Des correspondants nationaux étaient désormais en place dans la quasi-totalité des pays de la région, ce qui témoignait d'un attachement profond à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et beaucoup avaient aussi ratifié les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et entamé la procédure de ratification de la Convention de Minamata.

20. De nombreuses lacunes subsistaient malgré tout. Elles tenaient au fait que la région ne disposait pas des capacités nécessaires pour déterminer les contaminants chimiques présents dans les produits de consommation; que les produits chimiques étaient fabriqués en grande quantité et largement dispersés; que des équipements électriques dangereux continuaient d'être utilisés et finissaient souvent par aboutir dans des décharges à ciel ouvert, rejetant des toxines dans l'environnement; et que les

peintures au plomb étaient encore largement utilisées à des fins décoratives sur tout le continent africain. Le financement constituait un véritable défi, en particulier la manière de mobiliser l'industrie et d'accéder à des sources de financement extérieures. Par ailleurs, les centres antipoison faisaient cruellement défaut, puisqu'il n'en existait que 14 répartis dans 9 pays de la région. Enfin, les produits chimiques hautement dangereux étaient un sujet de préoccupation majeur, s'agissant en particulier de l'accumulation incessante de pesticides périmés et de l'absence d'un cadre approprié pour procéder à l'élimination et au remplacement de ces substances.

21. Le correspondant pour la région Asie-Pacifique a déclaré que si la gestion rationnelle des produits chimiques était désormais ancrée dans la région, certains pays ne disposaient toujours pas des capacités voulues. Il a fait observer que les pays de la région disposaient d'un large éventail de moyens et que ces moyens pourraient être d'autant plus importants qu'il était possible que la région soit élargie et comprenne des pays d'Asie centrale. Des mécanismes avaient été mis en place pour coordonner l'action des diverses parties prenantes nationales et la coopération avait été renforcée aux niveaux national et régional. Des organismes nationaux chargés de la gestion des produits chimiques avaient été créés, des réseaux de coordonnateurs avaient été mis en place et les réseaux existants avaient été renforcés. Des descriptifs de produits chimiques avaient été élaborés dans plusieurs pays en développement de la région. Des plans d'action régionaux avaient aussi été établis. La région s'efforçait actuellement de fournir au public des informations accessibles sur les produits chimiques dangereux et leurs déchets. Des mesures avaient été prises pour sensibiliser et favoriser l'échange d'informations entre les différents ministères et autres parties prenantes, et d'autres travaux avaient été entrepris pour intensifier la mise en commun des connaissances et des informations, en particulier sur les nouvelles questions de politique générale. Plusieurs programmes menés dans la région avaient bénéficié de l'appui du Programme de démarrage rapide, qui aidait les pays à renforcer les moyens dont ils disposaient pour assurer la sécurité chimique et pour s'acquitter de leurs obligations. Enfin, la question des peintures au plomb était passée au rang de priorité régionale. La réunion régionale était aussi parvenue à la conclusion que l'insuffisance des ressources financières et des mécanismes de financement, de l'échange d'informations et d'un appui technique approprié posait un véritable défi à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 en matière de gestion rationnelle des produits chimiques.

22. Le correspondant régional pour l'Europe centrale et orientale a déclaré que sa région avait beaucoup progressé dans la mise en œuvre des activités relevant de l'Approche stratégique et la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et réduire leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Six ans avant la date fixée pour la réalisation de l'objectif de 2020, le renforcement des capacités et les progrès dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique étaient inégaux selon les pays de la région. Cependant, malgré leurs différences, tous les pays étaient conscients du fait que la réalisation de l'objectif fixé était leur responsabilité collective, et un certain nombre de mesures possibles avaient été recensées pour y parvenir. La région avait pour priorités la mise en place de centres antipoison; la gestion des accidents industriels; la mise en application des conventions internationales sur les produits chimiques; l'association des parties prenantes; l'utilisation du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH); et la formation des spécialistes. La région estimait qu'il était essentiel d'adopter une approche intégrée du financement pour que l'objectif fixé pour 2020 puisse être atteint. C'est pourquoi elle se réjouissait que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ait créé un nouveau domaine d'intervention dédié aux produits chimiques et aux déchets et que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ait mis en place un programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique. Compte tenu de ces nouvelles possibilités de financement de projets, la région attendait avec impatience d'obtenir des informations claires et détaillées sur les procédures de demande de financements du FEM et du programme spécial pour des projets menés dans le domaine d'intervention relatif aux produits chimiques et aux déchets.

23. S'exprimant au nom de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, un représentant a déclaré que sa région accordait une grande importance à l'objectif fixé pour 2020 et que, comme il ne restait que six ans, il était essentiel que les orientations générales et les directives le concernant comprennent des mesures visant spécifiquement à réduire les risques, notamment à éliminer les peintures au plomb. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques devrait, à sa quatrième session, se pencher sur l'avenir de l'Approche stratégique après 2020, sur la manière d'améliorer la coopération intergouvernementale et intersectorielle et sur la possibilité d'incorporer l'Approche stratégique dans les synergies globales entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Sa région préconisait que le Groupe de travail à composition non limitée se réunisse au moins une fois avant la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques afin de définir les mesures à prendre pour l'après-2020. La région constatait que certaines

questions n'avaient pas été inscrites à l'ordre du jour de la session en cours et insistait pour que le Groupe de travail examine la situation financière de l'Approche stratégique, la disponibilité de fonds et la mise en place de mécanismes de financement appropriés. Le représentant a déclaré que le document définissant les orientations générales et les directives devrait être centré sur la question du financement plutôt que sur celles du programme spécial et du FEM et devrait se demander si l'Approche stratégique serait financée au-delà de 2020.

24. L'utilisation des pesticides hautement dangereux préoccupait particulièrement la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; celle-ci avait fait des progrès considérables dans la définition du statut juridique de ces substances et dans la recherche de solutions de remplacement, mais il fallait renforcer sensiblement la coordination mondiale pour les éliminer complètement. Le représentant a proposé que soit produit dans la perspective de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, un document prévoyant des mesures concrètes pour la communication d'informations sur la toxicité des pesticides et leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Le secteur de la santé était un élément essentiel de l'Approche stratégique et il fallait donc engager vivement l'OMS à participer aux travaux du secrétariat; par ailleurs, davantage devrait être fait pour renforcer la présence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres organisations représentant les travailleurs, compte tenu de leur importance dans la gestion des produits chimiques.

25. Le correspondant régional pour l'Europe occidentale et les autres États, rappelant une réunion tenue en février 2014 à laquelle avaient participé l'Australie, le Canada, les États membres de l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suisse a signalé que les pays appartenant à ce groupe avaient adopté une législation règlementant la mise sur le marché, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement, et il a souligné qu'il fallait veiller au respect de cette législation si l'on voulait que l'Approche stratégique atteigne ses fins. Les pays de la région avaient aussi constaté qu'un transfert de connaissances plus intensif était nécessaire et qu'il fallait que les orientations et les informations existantes soient traduites et présentées dans un format plus commode pour l'utilisateur. Un rapport d'activité sur les progrès accomplis dans la région avait montré que les pays avaient bien mis en œuvre l'Approche stratégique; diverses mesures avaient été prises dans les domaines de la réduction des risques, des connaissances et des informations, de la gouvernance et du trafic international. La quasi-totalité des pays avaient mis en place un comité scientifique dans le but d'évaluer les risques et la plupart avaient mis en œuvre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

26. À l'issue des exposés sur les questions régionales, des représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont pris la parole, décrivant les activités entreprises pour mettre en œuvre l'Approche stratégique pendant la période qui s'était écoulée depuis la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, les progrès dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, et les lacunes et problèmes qui restaient à surmonter. En outre, ces représentants ont insisté sur les questions qui, selon eux, méritaient d'être examinées plus avant pendant la réunion en cours ou au cours de la période précédant la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

27. Plusieurs représentants ont fait savoir que leurs pays avaient adopté une législation concernant la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris la gestion des déchets, la protection de la santé humaine et de l'environnement et le remplacement des substances dangereuses dès lors que des solutions de remplacement appropriées avaient été identifiées. Plusieurs représentants ont signalé que leurs pays appliquaient déjà pleinement les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents ainsi que d'autres mécanismes tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. D'autres ont signalé que leurs pays avaient renforcé leurs systèmes d'homologation des produits chimiques et des substances dangereuses ainsi que de leurs produits de remplacement. Plusieurs avaient pris de nouvelles mesures pour empêcher les produits chimiques dangereux de pénétrer dans l'environnement et de mettre en danger la santé humaine. Certains représentants ont signalé que leurs pays avaient mis de côté assez de fonds pour financer les activités nationales et régionales, y compris en tant que donateurs de l'Approche stratégique ou en créant des fonds pour aider plus particulièrement les pays en développement.

28. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a signalé que l'organisation qu'il représentait était parvenue à utiliser avec succès un cadre visant l'élimination de la peinture au plomb, à lancer des initiatives mondiales d'analyses pour déceler la présence de plomb et à faire prendre conscience de la dangerosité de cette substance. Par suite, un certain nombre de pays étaient sur le point d'éliminer les peintures au plomb. Il ne fallait pas oublier, cependant, que la majorité des pays en développement et en transition continuaient de produire et d'utiliser des peintures au plomb. Cette

même organisation avait aussi travaillé avec d'autres pour produire des directives sur les perturbateurs endocriniens et le mercure.

29. Décrivant les défis auxquels ils faisaient face, plusieurs représentants ont souligné qu'il était indispensable d'améliorer la collecte et la surveillance des données, y compris sur les déchets dangereux, ainsi que les évaluations des risques, y compris les risques auxquels étaient exposés les groupes vulnérables. Il serait également nécessaire que les pays et toutes les autres parties prenantes concernées coopèrent davantage pour parvenir à atteindre l'objectif fixé pour 2020. Certains représentants ont fait observer l'absence de progrès dans la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Le représentant d'un pays possédant une industrie chimique de grande envergure a dit qu'il fallait améliorer la coopération dans ce secteur et faire en sorte que les compagnies multinationales soient rendues responsables de leurs actes. Le représentant d'un autre pays a dit que le trafic était un important sujet de préoccupation pour son pays, d'autant que celui-ci ne pouvait pas être véritablement contrôlé par un seul pays et qu'il fallait faire appel, dans ce cas, à la coopération régionale et mondiale.

30. Plusieurs intervenants ont appelé l'attention sur les questions qui devraient, selon eux, ressortir clairement des orientations générales et directives et qui mériteraient d'être examinées de plus près dans l'optique de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et d'une mise en œuvre intégrale de l'Approche stratégique. La majorité des représentants étaient particulièrement préoccupés par l'absence d'un cadre de recensement et d'élimination des pesticides hautement dangereux. Plusieurs pays en avaient déjà interdit ou restreint l'utilisation. Toutefois, une coordination régionale et mondiale plus large s'imposait pour en assurer l'élimination totale et le remplacement et franchir ainsi une étape importante vers la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et la mise en œuvre intégrale de l'Approche stratégique. Ces pesticides mettaient de nombreuses personnes en danger, en particulier les employés contraints de les manipuler, dont la plupart se trouvaient dans des pays en développement. Il a été proposé que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture soit invitée à mettre en place une alliance mondiale pour l'élimination des produits chimiques hautement dangereux. Beaucoup ont aussi préconisé que de plus grands efforts soient faits pour éliminer totalement les produits chimiques dangereux dans les équipements électriques, les perturbateurs endocriniens, le mercure et les peintures au plomb, qui continuaient d'être un grave problème dans le secteur informel.

31. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité de se pencher sur le financement de l'Approche stratégique. L'un d'eux a suggéré que les pays circonscrivent leurs principaux sujets de préoccupation et qu'ils assujettissent leurs demandes de financement à leurs plans de développement durable. Un autre a dit que l'Approche stratégique avait besoin d'un mécanisme de financement accessible, vérifiable et durable.

32. Un représentant a signalé que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ne pouvaient envoyer que de très petites délégations aux réunions et que, partant, ils risquaient de manquer l'occasion de pouvoir participer pleinement aux réunions et donc d'intervenir sur les questions revêtant pour eux une importance particulière. Pour leur permettre de se préparer convenablement en vue de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, les pays devaient être autorisés à soumettre par écrit des communications sur leurs principaux sujets de préoccupation au cours de la période précédant la session.

## **B. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique**

33. Présentant ce sous-point, le Président a expliqué que celui-ci était destiné à fournir aux participants des informations concernant l'avancement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris les aspects financiers. Notant que l'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques était d'évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique et de faire rapport aux parties prenantes sur les progrès accomplis, la représentante du secrétariat a présenté plusieurs documents d'information à ce sujet. Les documents présentés étaient les suivants : une note du secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique établie sur la base du processus d'établissement du rapport 2011-2013 (SAICM/OEWG.2/INF/4); une analyse du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques sur les efforts déployés pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial et des documents sur des questions clés (SAICM/OEWG.2/INF/5); un rapport du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques sur les activités qu'il mène afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.2/INF/6); un rapport du secrétariat sur le Programme de démarrage rapide (SAICM/OEWG.2/INF/7); un rapport sur l'équipe spéciale de coopération et de coordination du secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et du Service Produits chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE (SAICM/OEWG.2/INF/8); une note du



secrétariat sur la manière dont il s'acquitte de ses fonctions concernant l'échange d'informations (SAICM/OEWG.2/INF/16); un rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur les activités qu'il mène afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique (SAICM/OEWG.2/INF/18); et un rapport du Groupe de la gestion de l'environnement sur l'appui fourni à l'échelle du système des Nations Unies afin de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (SAICM/OEWG.2/INF/22) qui s'avérait également pertinent pour les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, qu'il était prévu d'examiner au titre du point 4 d) de l'ordre du jour. Appelant l'attention sur le document concernant le Programme de démarrage rapide, elle a noté que 36 millions de dollars avaient été mobilisés depuis 2006 et que la période de contribution au Fonds d'affectation spéciale du Programme avait été prolongée jusqu'à la fin de la quatrième session de la Conférence. Elle a invité les représentants à s'interroger sur la manière dont ces documents pouvaient être utilisés dans le contexte des orientations générales et directives.

34. Le Président a fait remarquer que si des progrès avaient bien été accomplis dans le domaine du financement des activités de l'Approche stratégique, y compris dans le cadre de la sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, il restait nécessaire de rechercher des donateurs non traditionnels à tous les niveaux. Il a invité les auteurs des documents d'information à fournir des détails supplémentaires où cela s'avérait nécessaire.

35. Un représentant s'exprimant au nom du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques a attiré l'attention sur le document SAICM/OEWG.2/INF/6, qui examinait les activités que les organisations participant au Programme avaient menées afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique, notamment les suivantes : établissement de critères pour les maladies professionnelles; assistance aux pays en développement pour qu'ils puissent s'acquitter des obligations que leur font les conventions pertinentes; appui à une production plus propre au niveau des usines; réalisations d'activités dans le cadre de la Convention de Minamata; et mise au point de méthodes afin de prévoir les propriétés dangereuses des produits chimiques. Il a également attiré l'attention sur le document SAICM/OEWG.2/INF/5 qui présente une analyse réalisée par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques sur les efforts déployés par les organisations participant afin de mettre en œuvre le Plan d'action mondial, y compris les progrès accomplis, les lacunes restantes et les propositions pour combler ces dernières. Il restait beaucoup à faire mais les organisations participantes avaient réalisé des progrès, en particulier dans des domaines où elles disposaient d'un mandat solide et où elles travaillaient de concert avec d'autres organisations. Il a exprimé l'espoir que les documents aideraient les participants à réfléchir aux progrès accomplis et à planifier des projets futurs.

36. Un représentant, prenant la parole au nom de sa région a déclaré que l'absence de gestion des produits chimiques dans la région demeurerait un sujet de préoccupation. Étant donné que la plupart des pays de sa région dépendaient de l'agriculture, la réglementation des pesticides revêtait une importance capitale. Le rapport d'activité régional 2009-2010 avait révélé une activité moindre au regard des indicateurs concernant l'échange de savoir par rapport à ceux ayant trait à la gouvernance, indiquant que la durabilité et l'utilité à long terme des mécanismes de partage des connaissances étaient importantes. S'agissant du renforcement des capacités, il a déclaré que la difficulté à établir et maintenir des sites Internet représentait un problème majeur. Les plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm étaient les plans les plus fréquents, mais on ne disposait d'aucune information quant à leur exécution. La situation résultait, selon lui, d'un manque de financement.

37. Un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays a déclaré que le rapport d'activité 2011-2013 manquait de précision en ce qui concerne l'objectif et l'exécution de l'Approche stratégique. Il s'est dit favorable à l'élaboration de procédures d'établissement des rapports, pour qu'un troisième rapport d'activité soit établi avant la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, ajoutant que ces procédures devraient correspondre à celles utilisées pour le deuxième rapport. Il convenait de rechercher des moyens d'améliorer le respect des délais pour l'établissement des rapports ainsi que la qualité de ces derniers et le représentant a invité les participants à faire figurer dans leurs rapports l'examen de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre des activités relevant des orientations générales et directives, ainsi que les solutions possibles. Les indicateurs ne devraient pas être revus pour le troisième rapport et l'accent devrait plutôt rester sur l'exécution de l'Approche stratégique au niveau national. Il a conclu en disant que le troisième rapport devrait comprendre une évaluation des progrès faits dans les mesures visant à accomplir, à titre prioritaire, les 11 éléments fondamentaux des orientations générales et directives. Un représentant a exprimé l'avis que lorsqu'elle réviserait les indicateurs à sa quatrième session, la Conférence devrait tenir compte des objectifs et indicateurs de développement durable en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

38. Le représentant du PNUE a fait valoir que certaines régions étaient sous-représentées dans le rapport d'activité 2011-2013. Ces régions devaient améliorer la communication de leurs informations. Le représentant s'est dit préoccupé par ce qu'il a qualifié d'écart grandissant entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement. Il a rejoint l'opinion exprimée ci-dessus au sujet des indicateurs, à savoir que leur révision devrait intervenir plus tard et que les efforts devaient pour l'instant porter sur la mise en œuvre.

### C. Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé

39. Présentant ce sous-point à la demande du Président, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé a présenté les résultats de la deuxième enquête sur la communication d'informations dans le cadre de l'Approche stratégique, sur lesquels l'OMS a fondé un rapport sur la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique pendant la période 2012-2014 (voir SAICM/OEWG.2/8). Concernant la réduction des risques, le secteur de la santé a surveillé des maladies professionnelles liées à l'exposition aux produits chimiques et à l'intoxication par ces derniers. Dans le domaine du savoir et de l'information, le secteur a organisé des formations et des campagnes de sensibilisation concernant la sécurité chimique, qui visaient principalement le grand public. Bien que des activités s'inscrivant dans le cadre de la Semaine d'action internationale pour la prévention de l'intoxication au plomb aient été enregistrées dans 44 pays, seuls 2 pays en faisaient état dans leur rapport. De même, peu d'informations ont été communiquées concernant la mise en œuvre du Règlement sanitaire international, ce qui indiquait qu'il fallait renforcer la communication entre le secteur de la santé et les autres secteurs. Le document SAICM/OEWG.2/INF/17, qui portait sur la participation du secteur de la santé à l'Approche stratégique, présentait des informations supplémentaires sur les travaux du secteur de la santé aux niveaux international et régional concernant plusieurs nouvelles questions de politique générale. Les bureaux régionaux de l'OMS ont joué un rôle majeur dans les processus ministériels liés à la santé et l'environnement et dans l'organisation d'ateliers régionaux sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique. L'OMS a également mis en place des réseaux et mené des activités de coopération technique axées sur la surveillance des risques et la formulation de normes concernant l'emploi et la gestion des produits chimiques. Le document donnait de nombreux autres exemples de la participation du secteur de la santé.

40. Dans les débats qui ont suivi, tous ceux qui ont pris la parole ont salué le rapport de l'OMS. De l'avis général, il importait que le secteur de la santé contribue davantage à l'Approche stratégique, en particulier dans les pays en développement et, à cet égard, plusieurs représentants ont évoqué la charge de morbidité imputable à l'exposition à des produits chimiques. Selon un représentant, il faudrait que les pays collectent des données concernant les intoxications au plomb, au mercure et à d'autres substances, qu'on définisse et utilise des indicateurs de santé pour surveiller les expositions à de faibles doses de produits chimiques, et que les employeurs interviennent dans la protection des populations à risque. Un autre, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait valoir que les pays devaient améliorer la coordination et la communication au niveau national afin de renforcer la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

41. Rappelant la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la plupart des représentants qui ont pris la parole ont appelé l'OMS à jouer un rôle de premier plan dans l'association du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, demandant que l'organisation fournisse du personnel et d'autres ressources au secrétariat de l'Approche stratégique et alloue des moyens financiers suffisants à ses propres services en charge des produits chimiques. L'un de ces représentants, faisant observer que l'OMS se devait de faire ressortir les effets positifs des mesures sanitaires sur la réduction de la charge de morbidité, a espéré que le Conseil exécutif de cette organisation examinerait à sa prochaine réunion le rôle de celle-ci dans l'Approche stratégique et inviterait le secrétariat de l'Approche stratégique à lui faire rapport sur les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée à ce sujet.

42. Un représentant s'exprimant au nom des États d'Afrique a affirmé que si la gestion des produits chimiques et des déchets était multisectorielle par nature, il n'existait pas de mécanisme précis pour coordonner les secteurs concernés. Il a donc invité les pays africains à élaborer des alliances stratégiques en matière de santé et d'environnement et à renforcer celles qui existaient, comme le demandait la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, en tant que moyens d'assurer la prise en compte systématique des questions liées aux produits chimiques et autres questions de santé, ajoutant que l'Afrique devrait pour ce faire se servir des dispositifs institutionnels créés aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville. Notant que la participation du secteur de la santé à la gestion des produits chimiques et des déchets variait considérablement d'un pays à l'autre, comme indiqué dans le rapport de l'OMS, il était d'avis qu'il fallait redoubler d'efforts afin de définir des rôles précis dans la législation nationale et a fait siennes les recommandations de l'OMS concernant la sensibilisation, l'évaluation des risques, le renforcement des capacités, la

résilience, la collecte et l'évaluation des informations, et la communication ainsi que le réseautage au niveau international.

43. Présentant l'expertise et les activités de leurs organisations, les représentants de deux organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la santé ont souhaité, au nom de leur organisation, prendre une part active aux efforts qui seraient fournis pour renforcer la participation du secteur de la santé à l'Approche stratégique. Ils ont également présenté plusieurs recommandations concernant le renforcement des capacités du secteur de la santé et des organismes concernés dans le domaine des produits chimiques et des déchets, la diffusion d'informations sur des produits de remplacement sûrs, le resserrement des liens entre les correspondants de l'Approche stratégique et les ministères de la santé, la participation du secteur de la santé à l'élimination des peintures au plomb, la surveillance biologique des pesticides hautement dangereux et des perturbateurs endocriniens chez l'homme, et l'utilisation d'un outil de suivi médical électronique pour les travaux sur les problèmes de santé professionnelle liés aux nanomatériaux, aux appareils électroniques et au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

44. Le représentant du PNUÉ a estimé que la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement marquait un abandon des modèles traditionnels au profit d'une approche plus holistique des politiques en matière de produits chimiques, qui tenaient désormais compte des préoccupations sociales et économiques, ce qui avait conduit le PNUÉ à recentrer ses travaux dans ce domaine afin de mettre l'accent sur les liens avec des sujets comme, par exemple, les modes de production et de consommation durables, l'économie verte et la santé humaine. Le PNUÉ poursuivrait sa collaboration avec l'OMS et les partenaires au sein du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques afin de traiter du lien entre santé et environnement aux fins de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

#### **D. Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020**

45. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a attiré l'attention sur les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 (voir SAICM/OEWG.2/4), lesquelles avaient été élaborées par le secrétariat sous la direction du Bureau en tenant compte des réalisations et des lacunes régionales présentées dans le document SAICM/OEWG.2/3. Parmi les éléments clefs, il a mis en exergue les six domaines d'activité essentiels dans la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale pour la période 2015-2020, ainsi que les directives et mesures spécifiques à appliquer pour chacun de ces domaines; l'accent placé sur l'utilisation optimale des ressources, et notamment la mise en état opérationnel de l'approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets; et la nécessité d'une approche globale de la collaboration à long terme. Il a également appelé l'attention sur les informations de base fournies dans le document SAICM/OEWG.2/INF/2 et sur le Cadre du programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique (voir SAICM/OEWG.2/5). Le Groupe de travail a été invité à passer en revue le document et à fournir des avis qui seraient pris en compte lors de l'établissement de la version définitive, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session.

46. Au cours du débat qui a suivi, tous ceux qui ont pris la parole ont remercié le Bureau et le secrétariat d'avoir élaboré un document exhaustif constituant une base solide pour la poursuite des débats. Un représentant s'est félicité des progrès réalisés dans les domaines de la réduction des risques, de la gouvernance, du renforcement des capacités et de la coopération technique mais a exprimé des préoccupations au sujet de l'insuffisance des informations pertinentes disponibles sur le trafic international. Un autre représentant, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a déclaré que l'attention portée aux progrès accomplis à ce jour offrait un aperçu des mesures nécessaires à l'avenir, et que l'établissement des mesures à prendre dans chaque domaine d'activité essentiel aiderait les parties prenantes à déterminer leurs priorités respectives. La plupart des représentants étaient dans l'ensemble satisfaits des 11 éléments fondamentaux énoncés au paragraphe 19 et des six domaines d'activité essentiels figurant au paragraphe 21. Selon l'un des représentants, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ils devaient être pris en compte dans la boîte à outils du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques pour la prise de décisions en matière de gestion des produits chimiques. Une représentante a toutefois dit que les domaines d'activité ne couvraient pas clairement les éléments fondamentaux et que certains de ces éléments, comme par exemple la « capacité renforcée de faire face aux accidents chimiques, y compris les intoxications » risquaient de se perdre s'ils n'étaient pas intégrés aux domaines d'activité. Elle a suggéré que le « renforcement institutionnel des centres antipoison » soit intégré au paragraphe 19 j)

des éléments fondamentaux, et a ajouté qu'il fallait insister sur les mesures apportant des bénéfices significatifs et quantifiables au niveau de la santé.

47. Concernant les domaines précis nécessitant un examen plus approfondi, plusieurs représentants ont indiqué qu'il fallait accorder davantage d'attention à la question du financement; deux d'entre eux ont suggéré l'ajout d'un autre domaine d'activité essentiel sur le sujet, qui pour l'un, devrait être consacré à la mobilisation de l'approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques, et pour l'autre, devrait comporter des objectifs tangibles, afin que les coûts liés à la gestion des produits chimiques et des déchets soient assumés par l'industrie, tout en mettant l'accent sur l'élargissement de la base de donateurs, l'augmentation des ressources fournies par le FEM et l'appui aux travaux effectués par les parties prenantes dans le cadre du programme spécial. Un autre représentant a cependant déclaré qu'il valait mieux que les domaines d'activité restent simples et de portée générale. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a signalé que le document ne traitait pas de façon adéquate du sujet de la gestion des déchets; il a ajouté que le domaine d'activité essentiel c) devait souligner l'importance de l'intégration de la gestion rationnelle tant des produits chimiques que des déchets non seulement dans le programme de développement durable, mais aussi dans l'élaboration des politiques dans tous les secteurs, y compris ceux du travail et de la santé. Un autre représentant, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a dit que cette exigence en matière d'intégration devait également s'appliquer aux acteurs non gouvernementaux. Un représentant, appuyé par deux autres, dont un qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a demandé que le document s'intéresse à la stratégie pour le secteur de la santé, ce qui aiderait à définir son rôle et ses responsabilités, ainsi qu'aux groupes et écosystèmes vulnérables. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a relevé que le document devait fournir davantage d'informations aux pays en développement quant à la façon de mettre en œuvre les orientations générales et les directives; il devait en outre insister sur le rôle de la communauté internationale, qui devait contribuer à la mise en œuvre des 11 éléments fondamentaux et veiller à ce que les multinationales appliquent les mêmes normes en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement aussi bien dans les pays en développement que dans leurs propres pays.

48. Un représentant a fait observer que le document ne contenait pas d'objectifs concrets en matière de résultats, notamment de nouvelles cibles quantifiables pour les activités destinées à s'attaquer aux questions de politique générale; un autre a dit que le document ne contenait pas de description détaillée des divers rôles et responsabilités. Un représentant a suggéré que deux nouveaux points soient ajoutés aux 11 éléments fondamentaux : promotion et mise au point de solutions de remplacement plus sûres des produits chimiques – lesquelles devraient, selon un autre représentant, être énumérées; et mobilisation du public et garantie de transparence lors de l'élaboration des politiques. De l'avis d'un autre représentant, le document devrait prendre en compte les résultats des ateliers organisés récemment sur les thèmes, entre autres, de l'utilisation optimale des ressources et de l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les projets relevant du Programme de démarrage rapide. Un autre a déclaré que le document devrait tenir compte des différences entre les pays; et un troisième a dit qu'il était important de procéder à la définition de frontières planétaires en matière de pollution chimique, dans le contexte notamment des objectifs de développement durable. Un représentant a indiqué que le document devrait fournir des orientations spécifiques concernant les mesures à appliquer par les groupes de parties prenantes dans le cadre des cinq domaines d'action stratégique de la Stratégie politique globale. Un autre a déclaré que le document devrait clarifier son statut par rapport aux trois documents constitutifs de l'Approche stratégique : la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial.

49. À l'issue du débat, le Groupe de travail a décidé de créer un groupe de contact, coprésidé par Mme Leticia Carvalho (Brésil) et Mme Annette Ejersted (Danemark), chargé de se pencher et de fournir des avis sur les six domaines d'activité et 11 lacunes, par rapport aux débats tenus lors des ateliers régionaux de définition des priorités, sur l'exhaustivité des orientations et directives, sur les omissions et lacunes et la nécessité de définir les mesures à prendre, et sur la manière de faire progresser les orientations et directives pour la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, afin qu'elles soient examinées et mises en application.

50. La coprésidente du groupe de contact a par la suite rendu compte des discussions du groupe, présentant un résumé écrit de ces discussions établi par les coprésidentes du groupe de contact.

51. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a dit que le document définissant les orientations générales et les directives était utile mais qu'il était excessivement axé sur les objectifs du processus et n'accordait pas une attention suffisante aux activités de réduction des risques qui pourraient être menées avant 2020. Le document devrait relever les lacunes existantes des activités de réduction des risques dans les domaines où d'importants progrès pourraient être réalisés d'ici 2020. Ces activités

incluraient des propositions pour une mise en œuvre plus dynamique de l'Approche stratégique, de nouvelles questions de politique générale, certains éléments précis du Plan mondial d'action et d'autres activités de la Stratégie politique globale comme la mise en œuvre du plan d'activités de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb; l'adoption et la mise en œuvre initiale d'une alliance mondiale pour l'élimination des pesticides hautement dangereux; une vigoureuse mise en application du programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits; la mise en œuvre des recommandations sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, adoptées lors d'un atelier tenu à Vienne en mars 2011<sup>1</sup>; la publication d'une liste de perturbateurs endocriniens; la conduite d'études de surveillance et d'études de cas sur la présence éventuelle de perturbateurs endocriniens dans les pesticides, les textiles, les produits pour enfants, les matériaux de construction et les produits électriques et électroniques; la détermination des lacunes des mesures de réglementation et des meilleures pratiques disponibles pour le remplacement des perturbateurs endocriniens; la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention de Minamata; la promotion de la réhabilitation des sites contaminés; et la protection des travailleurs contre l'asbestose et autres maladies professionnelles. Ces suggestions, a-t-on dit, avaient été émises pendant les discussions du groupe de contact mais n'apparaissaient pas dans le résumé des débats établi par les coprésidentes.

52. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que les questions énoncées par le premier orateur étaient importantes mais que le temps manquerait pour négocier leur inclusion dans le document traitant des orientations générales et des directives, tant lors de la réunion en cours qu'à la quatrième session de la Conférence.

53. Le Groupe de travail a convenu de faire figurer les commentaires du premier représentant dans le présent rapport et d'annexer le résumé établi par les coprésidentes du groupe de contact au présent rapport. Ce résumé serait pris en compte lors de l'établissement de la version définitive des orientations générales et directives. Le résumé figure à l'annexe II du présent rapport, où il est présenté sans avoir été revu par les services d'édition.

## V. Objectifs de développement durable et gestion rationnelle des produits chimiques au-delà de 2020

54. En guise d'introduction de ce point, le représentant du secrétariat a présenté la note sur le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970). Il a suggéré que pendant les discussions, les participants gardent à l'esprit les objectifs de développement durable actuellement proposés; un récent rapport du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015 intitulé *The Road to Dignity by 2030: Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet* (A/69/700), qui contenait six éléments essentiels pour circonscrire et renforcer le programme de développement durable; et la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement portant sur les produits chimiques et les déchets.

55. Un représentant du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies a fait rapport sur l'appui fourni à l'échelle du système des Nations Unies en vue de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets en s'appuyant sur les informations contenues dans le document SAICM/OEWG.2/INF/22. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a remercié le Groupe de la gestion de l'environnement de ses travaux et l'a encouragé à poursuivre ses efforts.

56. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs représentants, dont deux ont pris la parole au nom de groupes de pays, ont salué ce qu'ils considéraient comme une visibilité accrue du programme concernant les produits chimiques et les déchets au niveau international, comme en témoignaient entre autres les références explicites à ce sujet dans le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et dans la résolution 1/5. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a souligné en particulier le paragraphe 19 de la résolution 1/5, qui invitait le Groupe de travail à composition non limitée à examiner les moyens de renforcer la participation de toutes les parties prenantes concernées, alors que d'autres ont noté la grande similitude entre la cible 12.4 des objectifs de développement durable et l'objectif 2020 de l'Approche stratégique fixé pour 2020.

57. Tous les représentants qui ont pris la parole ont déclaré que l'avenir de l'Approche stratégique au-delà de 2020 devait être examiné à la quatrième session de la Conférence internationale sur la

<sup>1</sup> Voir <http://www.basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/eWaste/HsInternationalWorkshopEwasteLifeCycle-Vienna-20110329.pdf>.

gestion des produits chimiques, et plusieurs pensaient qu'il ressortait de la résolution 1/5 que l'Approche stratégique restait pertinente. En outre, un des représentants estimait que, puisque les objectifs de l'Approche stratégique étaient indéfinis, la durée d'application de l'Approche ne devrait pas être limitée dans le temps. Un représentant a déclaré que si on continuait de l'appliquer, l'Approche stratégique permettrait d'assurer la cohérence du cadre international d'intégration systématique des questions liées aux produits chimiques et aux déchets dans les programmes et politiques de développement aux niveaux national, régional et mondial. Un représentant a indiqué que les outils du Groupe de travail seraient utiles pour évaluer les cibles et les progrès accomplis dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Un autre, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a estimé que de par son caractère multisectoriel et multipartite, l'Approche stratégique constituait une instance idéale pour traiter des questions liées aux produits chimiques et aux déchets, puisqu'elle permettait de signaler clairement l'importance de la question et du rôle joué par l'Approche stratégique dans la réalisation des objectifs de développement durable inscrits dans le programme pour l'après-2015. Un autre représentant a noté que comme il fallait établir des priorités, un certain nombre de questions ne seraient pas abordées avant 2020; ces questions devraient, selon lui, être examinées dans une perspective à plus long terme.

58. De nombreux participants ont déclaré qu'il était essentiel que les activités relevant du programme pour l'après-2015 tiennent largement compte de la gestion des produits chimiques en tant qu'élément fondamental du développement durable et que les objectifs de développement durable concernant expressément les produits chimiques soient consolidés et reçoivent une attention prioritaire dans le cadre de l'Approche stratégique. Un représentant a affirmé que le Groupe de travail devrait souligner le rôle important de l'Approche stratégique dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et que le potentiel de l'Approche stratégique devait dès lors être exploité dans les débats, tandis qu'un autre a fait valoir que les objectifs de développement durable pouvaient également promouvoir des activités de l'Approche stratégique en renforçant le programme concernant la santé au travail et en faisant progresser la question de la consommation durable de manière à assurer une meilleure gestion des produits chimiques tout au long de leurs cycles de vie.

59. Un représentant a déclaré que la pollution chimique était un problème transfrontière et mondial, qui exigeait des mesures au niveau mondial et des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures correctives. L'Approche stratégique, en tant que forum multisectoriel international, avait tout ce qu'il fallait pour contribuer à l'élaboration de tels indicateurs et devrait dès lors jouer un rôle important dans les discussions s'y rapportant. Elle s'était cependant avérée moins efficace s'agissant de la réduction à un minimum et de l'élimination de l'exposition aux substances toxiques, étant donné qu'elle s'était jusqu'à présent surtout consacrée aux activités habilitantes. À l'avenir, le renforcement des capacités devrait, selon lui, privilégier l'apprentissage par la pratique, qui permettait de résoudre par la même occasion des problèmes réels, plutôt que dans le cadre d'ateliers. Un autre représentant a déclaré que la mise en œuvre de l'Approche stratégique ne serait couronnée de succès que si des efforts considérables étaient réalisés pour surmonter les obstacles. Un représentant a fait observer que les conventions relatives aux produits chimiques ne couvraient pas tous les aspects de la sécurité chimique; l'Approche stratégique, en revanche, visait tous les domaines restants de l'exposition aux produits chimiques, notamment dans les pays en développement et en transition, et restait donc pertinente. Il était dès lors urgent de faire connaître son importance et il était essentiel que des décisions soient prises à la présente réunion concernant son avenir.

60. À la suite des débats, le Groupe de travail a convenu de créer un groupe de contact, coprésidé par M. Luca Arnold (Suisse) et M. Henry Williams (Libéria), afin d'examiner les objectifs de développement durable et la gestion rationnelle des produits chimiques après 2020. Pour le premier point, le groupe fonderait ses discussions sur le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, en particulier sur l'intérêt de la gestion rationnelle des produits chimiques du point de vue du développement durable; la manière dont les messages concernant l'utilité de l'Approche stratégique pouvaient être transmis aux acteurs et processus concernés, comme le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable; et le rôle que pouvait jouer l'Approche stratégique dans la réalisation des objectifs de développement durable. S'agissant de la gestion rationnelle des produits chimiques après 2020, le groupe examinerait la manière dont le sujet pourrait être abordé à la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et quels préparatifs seraient nécessaires à un tel examen.

61. Le coprésident du groupe de contact a ensuite indiqué que le groupe était parvenu à un consensus sur l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets pour les objectifs de développement durable et avait arrêté un texte à annexer au rapport de la réunion en cours. En outre, le groupe avait convenu que le renforcement de la gestion des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 devrait être inscrit à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et qu'on pourrait s'appuyer sur la résolution 1/5 de

l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui présente un rapport évident avec le sujet, pour la poursuite des travaux. En outre, selon le coprésident, il avait été suggéré que le secrétariat établisse un document de réflexion sur le sujet pour la quatrième session, mais aucun accord n'avait été trouvé sur cette proposition. Il a été convenu qu'on pourrait également se pencher plus avant sur cette question au titre du point 7 de l'ordre du jour de la réunion en cours, sur les préparatifs de cette session. Le Groupe de travail a approuvé les conclusions du groupe de contact ainsi que le texte convenu par celui-ci, qui est reproduit dans l'annexe III du présent rapport sans avoir été revu par les services d'édition.

## **VI. Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation**

### **A. Rapport sur les progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale**

62. Présentant ce point, la représentante du secrétariat a rappelé que l'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, comme indiqué à l'alinéa j) du paragraphe 24 de la Stratégie politique globale, consistait à « attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants à mesure qu'ils surviennent et recommander des mesures appropriées, et dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération ». La Conférence a cité les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans des produits, les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques et les perturbateurs endocriniens comme de tels problèmes naissants et a adopté les résolutions II/4 et III/2 sur les nouvelles questions de politique générale, qui orienteraient les activités des parties prenantes sur ces questions jusqu'en 2020. La représentante du secrétariat a ensuite présenté les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour (voir annexe I), y compris une note du secrétariat (SAICM/OEWG.2/6) et plusieurs documents préparés par les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, dans lesquels figuraient des informations sur les progrès réalisés dans ces domaines. Le Groupe de travail a été invité à prendre note des progrès réalisés et à envisager toutes les autres mesures nécessaires concernant les orientations générales et directives pour la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

63. Plusieurs représentants ont ensuite formulé des observations générales sur les nouvelles questions de politique générale, se félicitant des documents établis par le secrétariat et les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et soulignant que les actions engagées pour répondre à ces questions contribuaient au progrès global vers l'objectif de 2020. Plusieurs ont estimé que les pays en développement, en particulier, avaient besoin d'aide pour faire face aux nouvelles questions de politique générale, mais l'un d'entre eux a suggéré de s'attacher en priorité à assurer la mise en œuvre et à faire en sorte que tous les pays aient la capacité voulue pour gérer de manière rationnelle les produits chimiques et les déchets. Un représentant a fait savoir que son pays était un important producteur et utilisateur de produits chimiques et prenait un certain nombre de mesures pour s'attaquer aux nouveaux problèmes, notamment en réexaminant la législation et les normes pertinentes, en réalisant des recherches et des enquêtes et en exerçant des contrôles stricts sur les produits chimiques.

#### **1. Peintures au plomb**

64. Présentant ce sous-point à la demande du Président, le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé a indiqué que depuis la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb avait mis en place un certain nombre de mesures conformément à son plan d'activités. En outre, plusieurs pays avaient fourni des informations, vérifiées par les gouvernements, sur l'état de la réglementation concernant les peintures au plomb; 52 pays avaient annoncé avoir introduit des restrictions juridiquement contraignantes applicables à l'utilisation de ces peintures et 26 avaient déclaré ne pas l'avoir fait, mais de nombreux gouvernements n'avaient pas communiqué d'informations sur l'état des réglementations en la matière dans leurs pays. Ces gouvernements étaient vivement encouragés à communiquer sans délai ces informations pour que l'on puisse suivre de manière précise les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'éliminer les peintures à base de plomb à l'horizon 2020.

65. Pour appuyer les mesures prises par les pays sur la question, des campagnes internationales d'une semaine axées sur la sensibilisation à la prévention du saturnisme et mettant l'accent sur l'élimination des peintures au plomb avaient été organisées en octobre 2013 et 2014. Un atelier avait également été organisé en marge de la troisième réunion de l'Alliance mondiale, au cours duquel l'attention avait été centrée sur l'établissement de plafonds officiels pour ces peintures.

Le représentant du PNUE a ajouté qu'en collaboration avec le Réseau international pour l'élimination des pesticides, des essais avaient été menés dans neuf pays pour mesurer la teneur en plomb des peintures décoratives, dont les résultats complétaient les données déjà recueillies auprès de 28 autres pays.

66. L'Alliance mondiale avait beaucoup aidé à coordonner et à soutenir les activités, et avait également tiré parti du solide engagement de la société civile. L'appui des donateurs avait cependant été insuffisant jusqu'à présent. L'objectif d'éliminer les peintures à base de plomb à l'horizon 2020 était réalisable, mais une plus grande dynamique s'imposait, d'autant que de nombreux pays n'avaient pas encore commencé à se pencher sur la question.

67. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont décrit les projets qui avaient été entrepris pour éliminer les peintures à base de plomb en vue d'atteindre l'objectif de 2020. On espérait que tous les pays disposeraient d'ici-là de réglementations juridiquement contraignantes concernant ces peintures, en particulier celles utilisées à des fins décoratives, qui contribuaient à l'exposition des enfants, et que tous les fabricants de peintures cesseraient d'utiliser des composés du plomb dans leurs produits. Divers représentants ont toutefois fait observer qu'il fallait considérablement accélérer les mesures, d'autant plus que c'était surtout dans les pays en développement et les pays à économie en transition que les réglementations juridiquement contraignantes nécessaires étaient absentes. L'adoption de résolutions sur les peintures au plomb dans deux régions avait été saluée, mais les représentants ont attiré l'attention sur de nouvelles mesures que les gouvernements devraient prendre pour appuyer les travaux de l'Alliance mondiale et contribuer à la réalisation de l'objectif de 2020, notamment l'élaboration de législations appropriées, une assistance dans l'élaboration d'orientations pour l'établissement de limites officielles pour la teneur en plomb, l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que d'ateliers régionaux et l'intensification de la surveillance, en particulier par le secteur de la santé.

68. Un représentant, appuyé par d'autres, a relevé que les instruments juridiques n'étaient pas suffisants pour faire face au problème des peintures à base de plomb parce qu'il était difficile d'assurer leur application effective. Il était par conséquent essentiel d'accroître la sensibilisation parmi les populations vulnérables, en particulier dans les pays en développement, où les enfants et les travailleurs du secteur informel couraient un plus grand risque d'exposition. En outre, les entreprises devaient prendre sur elles d'arrêter la fabrication de peintures au plomb et leur exportation vers des pays en développement, une pratique que le représentant a qualifiée de moralement inacceptable. Des efforts concertés de la part des fabricants, des importateurs, des exportateurs et des distributeurs en vue de faire cesser la production, la commercialisation et l'utilisation de ces produits, étaient requis.

69. Un représentant a déclaré que, pour combler les lacunes dans la mise en œuvre de l'Alliance mondiale, il convenait, entre autres, d'encourager les coordonnateurs nationaux de l'Approche stratégique et d'autres à promouvoir et lancer des débats nationaux avec les ministères compétents, les représentants du secteur de la peinture et les parties prenantes concernées au niveau national sur la question des risques présentés par les peintures au plomb et des mesures envisageables à l'échelle nationale pour lutter contre ces risques; de faire adopter par 70 pays ou plus, d'ici 2015, des mesures juridiquement contraignantes pour la réglementation des peintures au plomb, axées plus particulièrement sur l'élimination de celles destinées à la décoration et celles destinées à d'autres usages susceptibles de contribuer à l'exposition des enfants au plomb; d'ouvrir l'accès aux données concernant les peintures au plomb à au moins 80 pays en développement ou à économie en transition d'ici 2017, en vue de l'instauration de réglementations juridiquement contraignantes dans tous les pays d'ici 2020; et d'encourager les bureaux nationaux et régionaux de l'OMS à appuyer activement les démarches menées sur le plan national pour éliminer les peintures au plomb.

## **2. Substances chimiques incorporées dans des produits**

70. À la demande du Président, le représentant du PNUE a présenté ce sous-point, rappelant que le PNUE était impliqué dans l'élaboration d'un projet de programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits depuis la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, de concert avec une équipe d'experts et avec le soutien financier du Danemark, de la Norvège, de la Suède et du Conseil des Ministres des pays nordiques. Un avant-projet avait été communiqué au groupe de pilotage du projet pour commentaires en 2013, et un projet révisé avait été préparé. Le projet de programme visait à donner aux parties prenantes des orientations sur les moyens d'échanger des informations utiles sur les produits chimiques dans un format utilisable. Un projet pilote devait commencer en Chine au début de 2015, dans le cadre duquel des activités seraient menées en coopération avec des participants à la chaîne d'approvisionnement et d'autres intervenants dans le secteur chinois du textile. On attendait les réactions du Groupe de travail sur le projet actuel (SAICM/OEWG.2/INF/11) avant de poursuivre la révision et d'élaborer un projet final



lors d'un atelier qui se tiendrait avant la quatrième session de la Conférence. Le Groupe de travail pourrait également se pencher sur des questions connexes, telles que les arrangements institutionnels, les répercussions sur les ressources, la façon d'intégrer le projet de programme dans les initiatives existantes pertinentes et les moyens d'impliquer les nombreux groupes de parties prenantes concernés.

71. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont souligné l'importance des substances chimiques incorporées dans des produits et du projet de programme de l'Approche stratégique, car la transparence et une meilleure information sur les substances chimiques potentiellement dangereuses contenues dans les produits d'usage courant étaient indispensables à la protection de la santé humaine, en particulier dans les pays en développement où l'absence de normes et de contrôles conduisait souvent à l'exposition de populations vulnérables, comme les enfants. Plusieurs représentants se sont félicités de la tenue d'un atelier pour finaliser le projet de programme; l'un d'entre eux a indiqué qu'il était avantageux de connaître les substances chimiques actuellement incorporées dans les produits et a estimé que le mécanisme d'établissement de rapports prévu dans le projet devait être sensiblement révisé ou purement et simplement supprimé. Un autre a souhaité que l'occasion soit offerte d'examiner les moyens de renforcer encore la proposition en ce qui concerne les aspects pratiques de la mise en œuvre du programme.

72. Plusieurs représentants ont considéré que l'industrie chimique avait un rôle clé à jouer pour assurer la circulation des informations pertinentes dans toute la chaîne d'approvisionnement et jusqu'aux consommateurs. Il existait dans le secteur un grand nombre de protocoles et de mécanismes pour le partage de l'information, mais l'expansion des marchés mondiaux créait de nouveaux défis, et une plus grande collaboration était nécessaire entre les différents secteurs de l'industrie. Il a également été suggéré que le projet de programme devrait s'appuyer sur les initiatives existantes et devrait être révisé en consultation avec l'industrie pour assurer sa mise en œuvre dans la pratique.

73. Un autre représentant a signalé que les informations sur les substances chimiques incorporées dans des produits étaient essentielles pour les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la chaîne d'approvisionnement et que le projet de programme donnait de précieuses indications sur la génération, le partage et l'utilisation de ces informations. En outre, un principe clé de la gestion des produits chimiques était le droit de savoir du public; les consommateurs avaient un rôle important à jouer en matière de divulgation de l'information au-delà des exigences réglementaires et, leurs attentes étant plus élevées, ils exigeaient de plus en plus d'être mieux informés et de disposer de produits plus durables et plus propres. Il était évident, toutefois, que dans les pays en développement, où la législation était déficiente ou inadéquate, les entreprises pouvaient retarder l'adoption de mesures si elles n'étaient pas contraintes de le faire par les pouvoirs publics. Le même représentant a indiqué que les informations concernant les effets des substances chimiques sur la santé et la sécurité de la population humaine et l'environnement ne devraient pas être considérées comme confidentielles; ces exigences de confidentialité s'agissant de substances chimiques très préoccupantes avaient entravé la collecte des données nécessaires sur le contenu chimique des produits. Un autre représentant, s'exprimant au nom de sa région, a demandé à l'industrie chimique de fournir des informations du type de celles figurant sur les fiches signalétiques de sécurité des produits, soulignant que les pays de sa région avaient cruellement besoin de telles informations, vu qu'ils importaient des produits, notamment des jouets, contenant des substances chimiques présentant des risques pour les enfants.

74. Le représentant de la Chine a indiqué qu'un projet pilote était en cours dans son pays. Une enquête serait réalisée sur les substances chimiques utilisées dans le secteur des colorants, car nombre de ces produits étaient les mêmes que ceux dont l'industrie textile se servait. Un autre représentant a dit que les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la chaîne d'approvisionnement devraient faire partie du processus, comme recommandé par le programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits. D'autres intervenants ont souligné l'intérêt du projet pilote, estimant qu'il fournirait des données utiles et contribuerait à valoriser le programme aux yeux des entreprises, des fournisseurs et des autres parties prenantes partout dans le monde.

### **3. Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques**

75. Présentant ce sous-point à la demande du Président, le représentant de l'ONUDI a décrit les activités entreprises par cette organisation, dans le cadre de partenariats avec le PNUE, le FEM, les centres régionaux de la Convention de Bâle et d'autres partenaires nationaux et internationaux, concernant les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, dont l'établissement de systèmes de gestion durable des déchets électroniques, la promotion de systèmes de collecte et programmes de recyclage durables, et des projets pilotes dans les régions de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Un événement

parallèle à la réunion en cours mettrait en évidence les possibilités et les enjeux en matière de déchets électroniques, eu égard à la situation des pays en développement et des pays à économie en transition.

76. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants, dont deux s'exprimant au nom de groupes de pays, ont félicité l'ONUDI et l'OMS pour leurs activités sur les déchets électroniques, mettant l'accent sur les effets négatifs considérables de ces déchets dans les pays en développement et sur les enfants et autres groupes vulnérables. Un représentant a fait remarquer qu'alors que le risque d'exposition aux substances dangereuses contenues dans les équipements électriques était plus grand dans les pays en développement, de grandes quantités de déchets électroniques étaient portées manquantes même dans les pays développés. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a estimé que l'OMS devrait coopérer davantage avec le secteur de la santé pour protéger les enfants contre les substances dangereuses.

77. Un correspondant régional a indiqué que, si certains pays avaient élaboré une législation pour remédier au problème des déchets électroniques, des efforts plus soutenus étaient nécessaires. La prévention de l'exposition à des substances chimiques dangereuses lors du démantèlement d'appareils électroniques avait un impact sur la main-d'œuvre dans les pays en développement et exigeait la coopération des demandeurs d'emploi et des fabricants, qui devaient être tenus pour responsables de la production d'équipements contenant des substances dangereuses.

78. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a été d'avis qu'un deuxième atelier mondial sur les déchets électroniques pourrait contribuer à la réalisation des résultats escomptés par l'ONUDI. Il importait, toutefois, de déterminer en collaboration étroite avec le Secrétariat de la Convention de Bâle si un tel atelier devait être organisé avant ou après la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, étant donné que cette Convention couvrirait largement ce type de déchets et qu'il convenait de coordonner étroitement la réunion et l'atelier afin d'en tirer le maximum de bénéfices. De nombreux représentants ont mis en garde contre les chevauchements entre les travaux réalisés par la Convention de Bâle et ceux des autres organismes s'occupant des déchets électroniques.

79. Une intervenante a estimé que la réalisation des objectifs de 2020 en matière de déchets électroniques restait possible si les recommandations issues des précédents débats et ateliers consacrés à cette question étaient suivies d'effets. Il importait que les fabricants élaborent des programmes mondiaux concertés et que les groupes de défense des intérêts du public participent à tous les ateliers mondiaux sur les substances associées aux produits électroniques. Elle a noté que le terme « déchets électroniques » avait fait l'objet de larges débats, étant donné que les produits en fin de vie étaient souvent transportés afin d'être réparés ou recyclés, et espérait que l'on obtiendrait de bons résultats sous forme d'activités réalisables s'agissant de cette question entre 2015 et 2020.

80. Plusieurs représentants ont souligné l'importance du partage et de l'application des meilleures pratiques, l'un d'entre eux faisant état des meilleures pratiques qui étaient décrites dans la compilation préparée par le secrétariat (SAICM/OEWG.2/INF/14) qui pouvaient déjà être mises en œuvre. Un représentant a noté que les retardateurs de flamme n'avaient pas été pris en compte dans la compilation des meilleures pratiques.

81. Un représentant a souligné l'importance de l'écoconception dans toutes les chaînes de production, soulignant que lorsque les substances pouvant se révéler dangereuses étaient prises en compte en amont de la chaîne de fabrication, elles présentaient un risque moindre dans les processus en aval et dans les produits en fin de vie.

82. Le représentant du Centre de coordination de la Convention de Bâle pour l'Afrique a fait état des activités que le Centre avait entreprises concernant la gestion des substances dangereuses. Un programme financé par l'Union européenne avait permis à de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest de cartographier les chaînes de fabrication et de production puis d'identifier les substances dangereuses auxquelles ils étaient exposés lorsque les déchets électroniques étaient mis en décharge. De plus amples discussions seraient consacrées aux substances contenues dans les équipements électroniques et électriques en fin de vie au cours de l'événement parallèle sur la question. Il fallait plus d'activités et plus d'acteurs dans ce domaine. Il a également fait allusion au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012, intitulé « L'Avenir que nous voulons », qui mentionnait le concept d'économie verte. À son avis, l'économie verte était impossible sans une chimie verte et une conception écologique des équipements électriques et électroniques.

83. Un autre représentant a décrit les mesures mises en place dans son pays, indiquant que la plupart des secteurs d'activité respectaient les directives de l'Union européenne s'agissant de l'utilisation de substances chimiques dangereuses dans les nouveaux produits électroniques. Les achats

écologiques étaient encouragés dans le secteur public et le seraient aussi dans le secteur privé. En outre, les engagements volontaires pris lors de Rio+20 allaient bientôt revêtir un caractère obligatoire.

#### 4. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

84. Présentant ce sous-point à la demande du Président, le représentant de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a déclaré que la résolution III/2 E de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques invitait les organisations internationales concernées à établir des orientations et des matériels de formation et à renforcer les capacités des parties prenantes à assurer une gestion rationnelle des nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés. Grâce à un financement du Gouvernement suisse, l'UNITAR avait organisé deux séries d'ateliers sur l'utilisation sûre des nanomatériaux, et les résultats de la deuxième série seraient présentés à la quatrième session de la Conférence. L'UNITAR était déterminé à collaborer avec les partenaires à tous les niveaux afin de renforcer les capacités à surmonter les difficultés futures dans le domaine des nanomatériaux, pour autant que des ressources soient disponibles.

85. Poursuivant l'introduction, le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a indiqué que le rôle de son organisation dans le partenariat avec l'UNITAR était d'élaborer des approches d'un haut niveau de qualité, fondées sur des données scientifiques harmonisées en interne afin d'évaluer le risque présenté par les nanomatériaux manufacturés. En 2013, son Organisation avait recommandé aux pays d'appliquer les cadres réglementaires existants pour la gestion sûre des nanomatériaux. Tout en notant que les normes actuelles de l'Organisation s'appliquaient bien aux nanomatériaux, il pensait qu'il était nécessaire d'adapter certaines règles aux propriétés spécifiques de ces matériaux. Son Organisation continuerait donc à revoir les méthodes existantes et à identifier les lacunes dans les connaissances. Un rapport serait publié en 2015 concernant les méthodes d'élimination et de traitement des nanomatériaux.

86. Le représentant de la Thaïlande a présenté un document de séance contenant les éléments d'un projet de résolution soumis pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session. Le projet de résolution rappellerait notamment le mandat défini dans les résolutions II/4 et III/2 sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés et appellerait à la poursuite de la mise en œuvre de ces résolutions, en insistant particulièrement sur l'échange d'informations, les orientations techniques et réglementaires, les outils de formation et les travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur l'applicabilité des critères du Système harmonisé aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés. Le document de séance contenait des propositions de plusieurs gouvernements et organisations de la société civile concernant l'élaboration de politiques et programmes que l'UNITAR avait recommandés pour aborder le problème des nanotechnologies au niveau national et encourageait les parties prenantes à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le Plan d'action mondial.

87. Au cours des débats qui ont suivi, la plupart des représentants qui se sont exprimés ont remercié l'UNITAR et toutes les parties prenantes et organisations œuvrant à l'amélioration de la gestion rationnelle des nanomatériaux. Plusieurs représentants ont apporté leur soutien au document de séance sur le sujet, ainsi qu'aux travaux menés conformément aux recommandations de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session.

88. De nombreux représentants ont également déclaré qu'il fallait améliorer la transparence et reconnaître le droit des consommateurs à l'information au sujet des risques et impacts que les nanotechnologies et nanomatériaux entraînaient pour la santé humaine. Dans le même ordre d'idées, presque tous les représentants ont estimé qu'il fallait renforcer la sensibilisation, l'information et le partage de connaissances afin de promouvoir l'utilisation sûre et le développement responsable des nanotechnologies et nanomatériaux. Un représentant a proposé qu'une autre résolution soit élaborée sur l'établissement d'un cadre juridique sur les nanomatériaux, étant donné leurs effets sur la santé et le besoin de sensibilisation des consommateurs. Un autre représentant a jugé qu'il était nécessaire de concevoir une évaluation des risques des nanotechnologies et nanomatériaux, fondée sur des données scientifiques.

89. En outre, plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a souligné qu'il était important d'élaborer des directives techniques et juridiques concernant l'utilisation sûre des nanomatériaux, qui était essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session. À ce sujet, un représentant a attiré l'attention sur la proposition, figurant entre crochets dans le document de séance, qui invitait le secrétariat à compiler des directives techniques et juridiques sur la

gestion rationnelle des nanotechnologies et nanomatériaux et à les rendre disponibles aux fins d'information de la session.

90. Un représentant s'est demandé si le secrétariat devait vraiment établir des compilations d'informations sur des directives pour les procédures réglementaires concernant les nanotechnologies comme cela était proposé dans le document de séance, étant donné les demandes concurrentes par rapport au temps limité du secrétariat et étant donné que la résolution ne ferait l'objet d'aucune décision avant la quatrième session.

91. Le représentant de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA) a attiré l'attention sur la Conférence de l'UICPA relative à la chimie verte, qui s'est tenue en 2014 dans le but de sensibiliser aux nanotechnologies vertes et de renforcer ainsi leur durabilité environnementale et promouvoir l'utilisation sûre et responsable des nanotechnologies. Une autre conférence du même genre était prévue en 2016 et une publication de l'UICPA serait bientôt disponible afin de favoriser l'échange d'informations dans le domaine de la sécurité des nanotechnologies.

92. Un représentant s'est demandé si une nouvelle résolution sur les nanotechnologies et les nanomatériaux était nécessaire, faisant valoir que les résolutions II/4 et III/2 fournissaient des orientations suffisantes. Un autre a répondu que si l'on voulait progresser, il était nécessaire de renforcer les activités recommandées dans les résolutions précédentes, renouveler le mandat et accélérer la mise en œuvre des éléments proposés dans ces résolutions antérieures.

93. Le Groupe de travail a convenu de créer un groupe de contact, coprésidé par Mme Cheryl Beillard (Canada) et M. Mohamed Kashashneh (Jordanie), qu'il a chargé d'examiner et de finaliser le document de séance contenant les éléments d'un projet de résolution sur la poursuite des travaux sur les nanomatériaux manufacturés et les nanotechnologies, qui serait soumis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session, pour examen.

94. La coprésidente du groupe de contact a par la suite fait savoir que le groupe était parvenu à un accord concernant une version révisée des éléments proposés du projet de résolution pour la Conférence, certaines parties du texte figurant toutefois entre crochets pour indiquer l'absence de consensus. Le Groupe de travail a approuvé les éléments révisés par le groupe de contact pour examen par la Conférence à sa quatrième session. Les éléments approuvés par le Groupe de travail figurent à l'annexe IV du présent rapport, où ils sont présentés tels que soumis, sans avoir été revus par les services d'édition.

## **5. Perturbateurs endocriniens**

95. Présentant ce sous-point, les représentants de l'OCDE, du PNUE et de l'OMS ont donné un aperçu des activités se rapportant aux perturbateurs endocriniens menées par ces organisations dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, attirant l'attention sur les rapports qu'ils avaient publiés et sur un programme de travail conjoint qui prévoyait l'organisation d'ateliers régionaux aux fins de sensibilisation, de partage des informations et de recensement des lacunes à combler dans le domaine des politiques pour réaliser l'objectif fixé pour 2020 (voir SAICM/OEWG.2/INF/23). Le PNUE avait, par exemple, établi un groupe consultatif sur les perturbateurs endocriniens et préparait en ce moment un projet qui permettrait de fournir des informations à ce sujet; l'OMS avait organisé une réunion d'experts axée sur l'échange d'expériences concernant les différentes méthodes d'évaluation des risques pour la santé, notamment le renforcement des capacités dans le secteur de la santé; et l'OCDE, qui prévoyait de mettre au point des outils permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens, avait poursuivi ses travaux sur l'élaboration de méthodes harmonisées destinées à tester leurs effets sur la santé humaine et l'environnement.

96. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont généralement remercié le PNUE, l'OMS, l'OCDE et les autres organisations internationales actives dans le domaine des perturbateurs endocriniens d'avoir présenté les dernières informations à ce sujet. Trois représentants, dont deux s'exprimaient au nom de groupes de pays, ont instamment prié les organisations concernées de coordonner et d'accélérer leurs travaux, notamment dans les domaines suivants : recensement des perturbateurs endocriniens connus et potentiels; études de suivi dans quelques pays de chaque région; diffusion des meilleures pratiques afin de réduire l'utilisation de produits chimiques et promouvoir la transition vers des solutions de remplacement plus sûres ou non chimiques. Deux représentants ont recommandé que ces travaux comprennent également une assistance aux pays en développement et aux pays à économie en transition dans le domaine de l'élaboration de politiques en connaissance de cause et de vigoureuses campagnes de sensibilisation, s'adressant notamment aux groupes vulnérables. Ils ont souligné qu'il était important d'impliquer des endocrinologues professionnels dans les travaux de mise en œuvre de l'Approche stratégique, étant donné qu'ils possédaient le savoir et l'expertise

nécessaires pour identifier et analyser les principales caractéristiques des perturbateurs endocriniens et leurs effets sur le corps humain.

97. Deux représentants ont décrit ce qu'ils ont affirmé être des caractéristiques essentielles des perturbateurs endocriniens qu'il convenait de prendre en considération, à savoir qu'une même hormone pouvait agir de façon plus ou moins marquée sur différentes parties de l'organisme selon leur stade de développement, ce qui signifiait qu'il fallait donner la préférence à des effets sensibles ayant un caractère prédictif pour faciliter l'identification des perturbateurs endocriniens; que les hormones agissaient à de très faibles niveaux de concentration, de sorte que les effets de très petites quantités de perturbateurs endocriniens devaient être systématiquement pris en compte; que les interactions chimiques avec les hormones aux premiers stades du développement pouvaient avoir des conséquences durables, voire permanentes, qui pouvaient mettre des années à se manifester; et que les perturbateurs endocriniens pouvaient prédisposer l'organisme à la mésadaptation.

98. Deux représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont déclaré qu'il fallait combler les lacunes considérables dans les connaissances et méthodes scientifiques afin de tester et d'évaluer les produits chimiques; l'un d'entre eux a souligné que les efforts déployés en vue de réglementer les perturbateurs endocriniens au niveau national n'en étaient qu'à leur début et que les activités qui seraient menées à l'avenir dans le cadre de l'Approche stratégique devaient éviter les risques de faire double emploi ou d'entraver ces efforts.

99. Des représentants ont remercié le PNUE pour la création d'un groupe consultatif sur les perturbateurs endocriniens dans le cadre de sa contribution à l'établissement du programme de travail conjoint du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques qui, selon un représentant, devrait être inclusif et représentatif des opinions d'un maximum de parties prenantes, et l'organisation d'ateliers régionaux.

100. Un représentant a demandé la réalisation de plusieurs activités concernant les perturbateurs endocriniens, à savoir : publier d'ici 2015 une liste régulièrement mise à jour de ces substances et des sources d'exposition, issue du rapport conjoint du PNUE et de l'OMS intitulé : *State of the Science of Endocrine Disrupting Chemicals*; assurer le suivi des études portant sur les perturbateurs endocriniens dans 3 à 5 pays en développement et pays à économie en transition de chacune parmi quatre régions des Nations Unies d'ici 2018; mener des campagnes d'information, de 2015 à 2020, et notamment sensibiliser les groupes vulnérables et les professionnels de la santé aux questions suivantes concernant les perturbateurs endocriniens : utilisations, effets sur la santé, contamination de l'environnement, risques pour l'organisme humain, et solutions de remplacement, y compris les solutions non chimiques; regrouper et diffuser, d'ici 2018, les meilleures pratiques disponibles pour réduire le recours à 20 perturbateurs endocriniens, notamment grâce à des substituts moins dangereux, à des solutions de remplacement non chimiques, et à la gestion des risques; déterminer les lacunes dans la législation en vigueur et adopter des politiques réglementaires fortes pour la protection de la santé publique et de l'environnement reposant sur une vraie compréhension de la manière dont ces substances chimiques altèrent la physiologie normale, dans au moins 3 à 5 pays en développement et pays à économie en transition de chaque région des Nations Unies d'ici 2020; mettre en place un réseau permettant aux pays en développement et aux pays à économie en transition de partager des informations et de collaborer sur des pratiques efficaces pour l'instauration, la mise en œuvre et l'exécution de mesures de réglementation destinées à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et garantir le respect de la législation en vigueur, et faire en sorte que 15 pays au moins utilisent le réseau d'ici 2020; collaborer avec le projet sur les substances chimiques incorporées dans des produits pour déterminer les besoins des parties prenantes relatifs aux perturbateurs endocriniens d'ici 2019; achever d'ici 2018 les études de cas visées dans la résolution III/2 F de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques concernant les pesticides, les textiles, les produits pour enfants, les matériaux de construction et les produits électriques et électroniques et, dans le cadre de ces études, recenser les perturbateurs endocriniens potentiels et leurs effets sur la santé, documenter l'exposition humaine, révéler les lacunes des politiques de réglementation en place et faire ressortir les meilleures pratiques disponibles pour le remplacement des perturbateurs endocriniens; faire rapport sur la progression de ces activités lors des réunions régionales de l'Approche stratégique, des futures réunions du Groupe de travail à composition non limitée et de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

## **B. Nouvelle question de politique générale proposée à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session : les polluants pharmaceutiques persistants**

101. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le résumé d'une proposition présentée par les Gouvernements péruvien et uruguayen et la Société internationale des

médecins pour l'environnement visant à ce que les polluants pharmaceutiques persistants soient considérés comme une nouvelle question de politique générale devant être examinée par la Conférence à sa quatrième session (voir SAICM/OEWG.2/7), ainsi que sur les informations supplémentaires figurant dans un dossier (voir SAICM/OEWG.2/INF/15) exposant les raisons pour lesquelles les auteurs de la proposition pensaient que les substances considérées répondaient bien à la définition des nouvelles questions de politique générale au titre de l'Approche stratégique, notant que cette proposition avait été révisée compte tenu des observations reçues. Conformément aux modalités énoncées à l'annexe de la résolution II/4 concernant les inscriptions, le Groupe de travail a été invité à examiner la question et à déterminer si une action collective s'imposait, si la question devrait être inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence, si elle relevait de la Stratégie politique globale et du Plan d'action mondial et s'il fallait demander aux auteurs de la proposition d'établir un document de synthèse sur l'état actuel de la question, pour examen par la quatrième session de la Conférence.

102. Les représentants du Pérou, de l'Uruguay et de la Société internationale des médecins pour l'environnement ont fait des exposés qui retraçaient les grandes lignes de la procédure qu'ils avaient suivie pour établir la proposition et qui soulignaient leurs préoccupations au sujet des polluants pharmaceutiques persistants; du fait que ces substances avaient des caractéristiques et des effets sur l'environnement comparables à ceux des autres polluants persistants et des perturbateurs endocriniens, alors qu'aucune réglementation ni convention ne les visait, que les pays en développement et les pays à économie en transition ne disposaient pas des moyens techniques, notamment du matériel de laboratoire nécessaire pour déceler leur présence dans les eaux de surface, et du fait d'une absence de moyens de surveillance aux niveaux national, régional et mondial, l'on disposait de trop peu de connaissances sur lesquelles fonder une action efficace permettant de traiter un problème qui pourrait avoir de terribles conséquences sur la santé humaine et l'environnement. Les trois représentants ont indiqué qu'eu égard aux longues consultations tenues avec les parties prenantes, et compte tenu de leur expérience acquise sur le terrain, la question des polluants pharmaceutiques persistants répondait bien aux critères nécessaires à leur inscription en tant que nouvelle question de politique générale et devrait figurer à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence. Ils ont vivement engagé le Groupe de travail à approuver leur proposition pour examen à la quatrième session.

103. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont, dans l'ensemble, salué la proposition et exprimé leur adhésion à celle-ci, dans la mesure où elle était conforme aux travaux de l'Approche stratégique. De nombreux représentants se sont déclarés d'accord avec le contenu des documents et des exposés et y ont apporté des précisions, expliquant que des recherches supplémentaires étaient nécessaires pour déterminer l'ampleur véritable de la menace potentielle pour l'environnement et le bien-être de la population humaine et animale que présentait l'élimination anarchique de substances conçues pour être utilisées dans l'organisme humain. Comme l'avaient illustré les exemples donnés par un représentant qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, l'Afrique était gravement menacée et une assistance devait d'urgence lui être assurée. Selon un représentant, il importait de dresser la carte des produits pharmaceutiques présents dans l'environnement pour pouvoir les surveiller en mettant en particulier l'accent sur les différences régionales. Plusieurs représentants ont laissé entendre qu'il s'agissait là d'un problème mondial et souligné qu'une connaissance approfondie de la question était essentielle pour que des décisions puissent être prises en connaissance de cause; l'un d'entre eux, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a indiqué que cet élément était indispensable pour la réalisation de l'objectif de 2020.

104. Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont été d'avis qu'en raison de la vaste portée des effets potentiels des polluants pharmaceutiques persistants, il importait de favoriser les synergies et la coopération intersectorielle et interorganisations, même si un représentant demandait que l'on fasse preuve de prudence pour éviter les doubles emplois. Deux représentants se sont demandés si l'Approche stratégique était bien l'instance la plus indiquée pour traiter les questions de santé, tandis qu'un autre, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a proposé que l'on confie le rôle de chef de file à l'OMS et qu'on se concentre sur un ensemble limité de mesures permettant de faire des progrès à plus court terme à l'échelle mondiale. Une représentante a déclaré que son pays pouvait appuyer la désignation des polluants pharmaceutiques persistants comme nouvelle question de politique générale, à condition que les activités proposées soient compatibles avec la portée de l'Approche stratégique telle que définie dans la Stratégie politique globale.

105. À la suite du débat, le Groupe de travail a décidé que le groupe de contact créé pour examiner la question des nanotechnologies et nanomatériaux et des produits pharmaceutiques manufacturés examinerait aussi la proposition concernant les polluants pharmaceutiques persistants, dans l'optique de la soumettre à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour qu'elle l'examine à sa quatrième session.

106. La coprésidente du groupe de contact a ensuite présenté un document de séance contenant une proposition modifiée. Le Groupe de travail a approuvé la proposition pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session. La proposition telle qu'approuvée par le Groupe de travail se trouve à l'annexe V du présent rapport où elle figure telle que soumise, sans avoir été revue par les services d'édition.

## C. Autres sujets de préoccupation

### 1. Composés chimiques perfluorés

107. Présentant ce point, le représentant du secrétariat a donné un bref aperçu des progrès de la gestion des composés perfluorés et du passage à des substances de remplacement plus sûres, soulignant le rôle joué dans ce domaine par le Groupe mondial sur les composés perfluorés. Des représentants du PNUE et de l'OCDE, les deux organisations fondatrices du Groupe, ont complété cet aperçu en donnant des détails sur ses récents travaux, signalant qu'il venait de faire paraître un document de synthèse sur les composés perfluorés et polyfluorés et qu'il avait organisé, en 2013 et en 2014, quatre séminaires en ligne à l'intention du grand public sur les sujets abordés dans chacun des chapitres du rapport; qu'il travaillait sur un rapport concernant les options envisageables pour réduire les risques posés par les composés perfluorés; qu'il s'employait actuellement à rassembler des données sur les émissions mondiales de ces composés afin de repérer les lacunes et les incertitudes dans la collecte de telles données; et qu'il était à la recherche de solutions de remplacement, en s'appuyant sur les travaux de la Convention de Stockholm. Le Groupe était aussi soucieux d'accueillir de nouveaux membres, en particulier parmi les pays non membres de l'OCDE.

108. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont remercié le Groupe mondial sur les composés perfluorés pour ses travaux. Un représentant, s'exprimant au nom d'un autre groupe de pays, a encouragé le Groupe à continuer d'élargir sa composition autant que possible; à sensibiliser et faciliter l'échange d'expériences sur le passage à des solutions de remplacement; et à donner des conseils sur les méthodes de réduction des risques, en particulier au bénéfice des pays en développement. Un représentant a signalé que le secteur industriel s'intéressait vivement au sujet mais estimait que les substances de remplacement non fluorées qui avaient été découvertes à ce jour n'étaient pas produites à une échelle suffisante pour servir à des fins industrielles. Cela étant, des partenaires de l'industrie provenant non seulement du secteur des produits chimiques mais aussi de ceux des textiles et des produits de haute performance menaient conjointement des recherches.

109. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait part de ses préoccupations concernant ce qu'il appelait le manque de transparence et d'accès aux données pertinentes, et l'application largement répandue de composés perfluorés. Selon un rapport, de tels composés auraient été décelés dans le sérum maternel et l'eau de boisson dans un pays d'Afrique, ce qui montrait l'urgence de la situation. Il a aussi dit qu'il fallait améliorer la collecte de données et les campagnes de sensibilisation en Afrique et qu'il fallait engager les partenaires industriels à assumer une plus grande part de responsabilités et à passer à des produits de remplacement plus sûrs. Un participant a affirmé qu'il existait des données probantes cumulatives indiquant que les composés perfluorés à chaîne courte posaient de sérieux problèmes aux plans de la santé et de l'environnement et qu'un certain nombre de détaillants du secteur de la mode, de fournisseurs de tissus et de supermarchés s'étaient engagés à ne plus utiliser de produits chimiques dangereux (y compris tous les composés perfluorés à chaîne courte et à chaîne longue) dans l'ensemble de leurs produits textiles et vêtements à partir de certaines dates précises, sur la base de considérations comme, par exemple, le principe de précaution. Deux marques avaient déjà éliminé l'ensemble des composés perfluorés (dont tous les composés perfluorés à chaîne courte) de toute leur gamme de produits. Une déclaration plus claire sur la question, dans le cadre de l'Approche stratégique (concernant notamment l'application du principe de précaution, qui aiderait à garantir qu'un groupe de produits chimiques problématiques ne soit pas simplement remplacé par un autre), ferait passer le message selon lequel les produits chimiques dangereux n'avaient pas leur place dans une société tournée vers le développement durable et qu'une telle prise de position pourrait orienter l'innovation vers des produits de remplacement plus sûrs.

110. Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont expliqué la différence entre les composés perfluorés à chaîne courte et ceux à chaîne longue; tous les intervenants ont dit qu'il convenait de prendre des mesures pour réduire la présence de composés à chaîne longue, tant dans les procédés de fabrication que dans les produits chimiques. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que selon ces pays, les composés perfluorés à chaîne courte pourraient être moins susceptibles de se bioaccumuler. Un autre représentant a objecté, faisant valoir que très peu de recherches dignes de foi avaient été menées sur les composés à chaîne courte et que

toutes les preuves dont on disposait tendaient à montrer que tous ces composés, qu'ils soient à chaîne longue ou à chaîne courte, avaient en commun des propriétés dangereuses. Il a fait observer que l'Agence fédérale allemande pour la protection de l'environnement avait déjà conclu que ces dernières ne pouvaient être considérées comme des substances de remplacement inoffensives pour l'environnement, par suite de leur très grande stabilité et du fait qu'elles étaient susceptibles de contaminer l'eau de boisson. Un représentant a demandé que l'Approche stratégique et l'Organisation mondiale de la Santé s'intéressent de plus près aux effets cancérigènes de ces substances chimiques, vu que leurs utilisateurs persistaient à en ignorer les risques.

## 2. Pesticides hautement dangereux

111. Présentant ce point, le représentant de la FAO a présenté une note de son Organisation sur les pesticides hautement dangereux (voir SAICM/OEWG.2/10), faisant observer qu'il fallait prêter attention non seulement aux pesticides hautement dangereux mais aussi à l'ensemble des pesticides tout au long de leur cycle de vie. Il a présenté en outre des points pertinents tirés du document sur les principales questions (voir SAICM/OEWG.2/INF/5). Il a dit que, s'ils voulaient atteindre leurs buts d'ici 2020, les gouvernements allaient devoir prendre des mesures à l'encontre des pesticides hautement dangereux et en assurer l'application; il a aussi dit qu'il fallait améliorer la coopération intersectorielle, y compris entre les secteurs de la santé et de l'agriculture, qui n'étaient guère représentés à l'heure actuelle aux réunions de l'Approche stratégique. On a également souligné que la FAO et d'autres organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques nécessitaient l'approbation de leurs organes directeurs avant de décider d'ajouter de nouveaux éléments dans leurs programmes de travail.

112. Au cours des débats qui ont suivi, un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que les populations vulnérables de sa région étaient excessivement affectées en termes de santé et d'environnement par l'importation et l'utilisation permanentes et croissantes de pesticides hautement dangereux. Un autre représentant a ajouté que le fossé entre pays développés, pays en développement et pays à économie en transition était grand et que la pauvreté et l'utilisation de pesticides étaient étroitement liées.

113. Le premier représentant a approuvé les résolutions adoptées lors de certaines réunions régionales de l'Approche stratégique en 2013 et 2014, invitant la FAO à établir un rapport d'information concernant des solutions de remplacement plus sûres pour les pesticides hautement dangereux, qui cibleraient les situations et besoins des pays en développement et pays à économie en transition. Les principales étapes que la FAO décrivait dans sa note pour que les pays règlent le problème des pesticides hautement dangereux n'étaient ni pratiques ni réalisables pour les pays d'Afrique en raison d'un manque de ressources techniques et financières. Étant donné que l'Approche stratégique ne prévoyait pas de cadre ou mécanisme précis concernant les pesticides hautement dangereux, sa région demandait instamment au Groupe de travail d'inviter la FAO à préparer une décision concernant une alliance mondiale pour l'élimination des pesticides hautement dangereux, qui serait présentée à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session. Il a également proposé que l'Approche stratégique inclue une nouvelle structure de financement pour les pesticides hautement dangereux, qui pourrait être alimentée par des cotisations annuelles perçues auprès de l'industrie et que les Gouvernements africains pourraient solliciter pour des projets précis. Une recommandation concernant le financement du fonds était que l'industrie verse des contributions annuelles au titre de la gestion des risques et du partage des charges, dans le cadre de leurs engagements de prudence et de gestion responsable des produits.

114. La majorité des représentants qui se sont exprimés ont fortement approuvé la création d'une alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux, fondant leur soutien sur le raisonnement que leurs pays dépendaient largement de l'agriculture et que dès lors, une grande partie de la population était potentiellement exposée à une intoxication par les pesticides; qu'une alliance mondiale pourrait stimuler et grandement aider la recherche de solutions de remplacement plus sûres pour les pesticides hautement dangereux, y compris des solutions écosystémiques et autres solutions de remplacement non chimiques; qu'une telle alliance permettrait une meilleure coordination de l'emploi des pesticides; que le recours aux pesticides s'accélérait dans de nombreux pays, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la société en contaminant l'approvisionnement en eau et les produits; que le renforcement des réglementations nationales pertinentes, des analyses techniques et des infrastructures de contrôle pouvait assurer une meilleure identification et une meilleure gestion; qu'une alliance pourrait augmenter la connaissance qu'a le public de ce problème; et que l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, avec une approche similaire, avait accompli des progrès sensibles depuis sa création.



115. Bien que tous les représentants qui ont pris la parole aient convenu de l'importance d'aborder la question dans le cadre de l'Approche stratégique, plusieurs ont affiché des réticences au sujet de la création d'une alliance mondiale. L'un d'entre eux a indiqué qu'il était essentiel de s'assurer de la complémentarité d'une telle alliance avec les travaux de l'Organisation mondiale de la Santé, de la FAO et de la Convention de Rotterdam et les résolutions récentes adoptées par certains groupes régionaux. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a laissé entendre que le Code de conduite international sur la gestion des pesticides fournissait déjà de bonnes orientations pratiques, en particulier pour le secteur privé, et qu'en se focalisant davantage sur la mise en œuvre au niveau national, on pouvait considérablement améliorer la gestion des pesticides hautement dangereux. Un représentant a déclaré qu'il appartenait aux autorités nationales d'agir en premier lieu, dans la mesure où elles étaient mieux placées pour évaluer les risques posés par les pesticides au sein de leurs juridictions. Un autre représentant, tout en concédant que de nouvelles actions pourraient se justifier, a souligné que les idées éventuelles devraient être soumises bien avant la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques afin qu'elles puissent être pleinement examinées au préalable par tous les participants; son pays n'avait pas encore reçu suffisamment de précisions sur ce que l'alliance proposée était censée faire, comment elle s'insérerait dans le cadre de l'Approche stratégique et comment elle empêcherait les chevauchements d'activités avec les travaux actuels sur les pesticides. Un représentant de l'OMS a averti que l'établissement d'un nouveau mécanisme administratif pourrait soustraire des ressources aux travaux de l'organisation dans les pays.

116. Le représentant de CropLife International, se référant à un rapport de cette organisation sur ses travaux (voir SAICM/OEWG.2/INF/19), a expliqué que celle-ci avait mis en place une stratégie dans laquelle le classement d'un pesticide comme hautement dangereux dépendait de son utilisation et d'une évaluation des risques plutôt que du danger qu'il présentait intrinsèquement. Une fois qu'on avait évalué les risques et l'utilisation d'un produit commercial, on pouvait appliquer des mesures de réduction de ces risques ou retirer le produit du marché. Un participant a relevé qu'au vu des effets nocifs que les pesticides hautement dangereux produisaient en milieu réel, l'approche adoptée par CropLife n'était pas entièrement efficace.

117. À l'issue des débats, le Président a créé un groupe des amis du Président sur la question des pesticides hautement dangereux, présidé par Mme Suzana Andonova (ex-République yougoslave de Macédoine), pour examiner les propositions présentées durant les discussions en plénière, y compris celle visant à créer une alliance mondiale.

118. Par la suite, la présidente du groupe des amis du Président a fait savoir que le groupe avait établi un document sur les prochaines étapes de l'action concernant les pesticides hautement dangereux. Ce document proposait, entre autres, de lancer un processus de consultation par voie électronique entre les parties prenantes concernées et d'inviter la FAO, le PNUE et l'OMS à faciliter un processus multipartite visant à élaborer une proposition, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session, en tenant compte des résolutions pertinentes adoptées lors des réunions régionales de l'Approche stratégique pour les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, [d'un document interne distribué par la FAO pendant la réunion en cours, d'autres textes utiles issus de rapports de réunion et d'autres documents pertinents].

119. Le Groupe de travail a approuvé le document rédigé par le groupe des amis du Président et convenu de le placer en annexe au rapport de la réunion. Il figure (voir annexe VI).

## **VII. Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2016-2020**

120. Présentant ce point, le représentant du secrétariat a rappelé que dans sa résolution III/5, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques avait prié le secrétariat d'élaborer un projet de budget pour la période 2016-2018 pour que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques l'examine à sa quatrième session. Attendu toutefois que la quatrième session était à ce jour la dernière prévue jusqu'en 2020, le secrétariat avait élaboré non seulement un budget pour la période 2016-2018, mais aussi un projet de budget pour la période 2016-2020. Le représentant du secrétariat a attiré l'attention sur un rapport traitant des activités et des effectifs du secrétariat de juillet 2012 à juillet 2014 (SAICM/OEWG.2/12), et sur une note concernant la prestation de services d'échange d'informations (SAICM/OEWG.2/INF/16), qui appuieraient les discussions des participants sur les réseaux d'échange d'informations existants. Le représentant du secrétariat a également attiré l'attention sur la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans laquelle l'Assemblée pour l'environnement rappelait le rôle de chef de file joué par le PNUE en vue de prendre des dispositions pour assurer de manière efficace et effective le

secrétariat de l'Approche stratégique, pria le Directeur exécutif de continuer de soutenir l'Approche stratégique, invitait le Directeur général de l'OMS à jouer un rôle de chef de file dans le cadre de l'Approche stratégique et à fournir à son secrétariat le personnel approprié et d'autres ressources, et invitait les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à examiner les moyens de soutenir le secrétariat de l'Approche stratégique, y compris un soutien en personnel.

121. Le représentant du secrétariat a indiqué que le Groupe de travail souhaiterait peut-être, d'une part, prendre note du rapport sur les activités et les effectifs du secrétariat et du projet de budget, soulignant que le secrétariat présenterait un budget complet à la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et, d'autre part, déterminer si le budget qui serait présenté lors de cette session devrait couvrir la période 2016-2018 ou la période 2016-2020.

122. Au cours du débat qui a suivi, la représentante de l'Union européenne et de ses États membres a fait part de son inquiétude, partagée par des représentants de pays donateurs, devant le fait que seul un tiers du budget approuvé pour 2013-2015 avait été réuni, et que seuls cinq postes au sein du secrétariat avaient été pourvus, au lieu des huit attendus. Notant qu'aucune ressource n'avait été mobilisée pour financer la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, elle a annoncé que l'Union européenne verserait une contribution de 500 000 euros à cette fin.

123. Selon elle, le nombre et la diversité des donateurs de l'Approche stratégique devaient augmenter substantiellement si on voulait que celle-ci soit véritablement multipartite et que le financement nécessaire au bon fonctionnement du secrétariat soit assuré. Un budget de 12 à 13 millions de dollars serait nécessaire pour la période 2016-2020, ce qui ne serait possible que si tous ceux qui étaient à même de contribuer le faisaient, y compris les pays et les organisations, ces dernières pouvant fournir une dotation en effectifs comme requis par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

124. Plusieurs représentants de pays en développement ont remercié l'Union européenne, la Suisse et la Norvège pour leur appui financier continu à l'Approche stratégique et leurs efforts pour assurer son succès.

125. Un certain nombre de représentants ont déploré ce qu'ils ont qualifié de manque de ressources en personnel fournies au secrétariat à ce jour par le PNUE et l'OMS, en dépit de l'invitation faite au Directeur général de l'OMS de jouer un rôle de chef de file dans l'Approche stratégique et de fournir le personnel approprié et d'autres ressources. À cet égard, l'un des représentants a déclaré que, tel qu'il était actuellement composé, le secrétariat n'était pas multisectoriel.

126. Un représentant a exprimé l'opinion que le poste budgétaire pour l'organisation d'une réunion préparatoire entre les quatrième et cinquième sessions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques devrait être maintenu, car une réunion de cette nature serait nécessaire pour se préparer à la cinquième session sur la poursuite ou la révision du processus de l'Approche stratégique après 2020. Sans une telle réunion préparatoire, la cinquième session serait chaotique et peu susceptible d'aboutir.

127. Répondant aux questions, le représentant du secrétariat a fait savoir qu'un Administrateur de programme (adjoint de 1<sup>ère</sup> classe) pour le Programme de démarrage rapide venait d'être recruté et que le nouveau fonctionnaire rejoindrait le secrétariat en janvier 2015. Deux postes restaient à pourvoir : un poste d'administrateur de programmes précédemment pourvu par l'OMS, et un poste d'administrateur de programmes pour les activités d'échange d'informations. Le budget de 2 millions de dollars pour l'année en cours, qui incluait le coût de l'actuelle réunion, avait été entièrement financé. Pour 2015, 650 000 dollars environ avaient été mis à disposition et la contribution de l'Union européenne, d'un montant de 500 000 euros, représentait tout ce dont on disposait actuellement pour financer la quatrième session de la Conférence internationale sur les produits chimiques. Le budget qui serait examiné par la Conférence lors de cette session inclurait la poursuite de la mise en œuvre des activités s'inscrivant dans le mandat du secrétariat, ainsi que les activités liées aux orientations générales et aux directives.

128. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies.

## **VIII. Préparation de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

129. Présentant ce point, le représentant du secrétariat a résumé les informations contenues dans la note du secrétariat sur la préparation de la quatrième session de la Conférence internationale sur la

gestion des produits chimiques (SAICM/OEWG.2/11), y compris la répartition du travail, les options en matière de manifestations parallèles et les financements requis pour la session. Il a fait remarquer que la quatrième session était à titre provisoire prévue à Genève du 28 septembre au 2 octobre 2015, sous réserve que l'offre d'accueillir la réunion soit faite. Le représentant du secrétariat a dit que le Groupe de travail souhaiterait peut-être proposer des thèmes à inscrire à l'ordre du jour de la session.

130. La quasi-totalité des représentants qui ont pris la parole, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont été d'avis que la préparation de la session devrait se concentrer sur les mesures à prendre pour atteindre l'objectif à l'horizon 2020, en particulier les propositions de produits livrables précis menant à cet objectif. Les discussions devraient donc être axées sur des questions pratiques visant une mise en œuvre immédiate sur le plan national, plutôt que de s'étendre sur des questions de politique générale préexistantes ou nouvelles. Les défis liés à la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans les pays en développement devraient aussi être pris en considération, et l'ordre du jour de la session devrait tenir compte des circonstances particulières des régions et des pays en développement, et notamment des problèmes recensés lors des réunions régionales.

131. De nombreux représentants, dont plusieurs s'exprimant au nom de groupes de pays, ont affirmé que la planification de la session devrait tenir compte du programme de développement pour l'après-2015; à cet égard, un représentant qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays a dit que d'autres mesures devraient être élaborées dans l'hypothèse probable où un ou plusieurs des objectifs pour 2020 n'étaient pas atteints. Il serait donc important de tenir des réunions intersessions afin de planifier l'Approche stratégique au-delà de 2020. Un autre représentant a déclaré que les dates des réunions régionales tenues après la quatrième session de la Conférence devraient être choisies de manière à faciliter la mise en œuvre des orientations générales et directives. Un représentant a souligné l'importance de l'établissement de documents pour guider les discussions lors de la quatrième session et déclaré que le Bureau souhaiterait peut-être demander conseil sur le sujet aux participants à l'Approche stratégique.

132. Nombre de représentants, dont plusieurs s'exprimant au nom de groupes de pays, ont laissé entendre qu'il convenait de mettre rapidement la dernière main au projet de document portant sur les orientations générales et directives, et l'utiliser pour établir un ordre de priorité des questions liées à la préparation de la quatrième session de la Conférence. Plusieurs représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont appelé tous les participants et parties prenantes à collaborer étroitement. Il a été recommandé que la quatrième session comporte un segment de haut niveau, ainsi que des tables rondes réunissant toutes les parties prenantes, afin qu'on puisse évaluer le document sur les orientations générales et directives ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif pour 2020, et réitérer l'engagement vis-à-vis des objectifs énoncés dans la Stratégie politique globale.

133. Un représentant a dit que l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence devrait inclure des mesures concrètes concernant les perturbateurs endocriniens, et que son Organisation pourrait fournir des spécialistes pour faire avancer les discussions et aider à l'élaboration de mesures efficaces pour réduire les risques posés par l'exposition à des substances de ce type. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a rappelé que la quatrième session de la Conférence marquerait le dixième anniversaire de l'Approche stratégique et qu'elle devrait donc servir à célébrer les réalisations de l'Approche stratégique et à réfléchir au travail accompli par toutes les parties concernées. Un autre encore a été d'avis que les pesticides hautement dangereux devraient être discutés à l'occasion de la quatrième session et que les participants devraient adopter une décision instaurant une alliance mondiale pour leur élimination.

134. Plusieurs représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont ajouté qu'il était également nécessaire de parler de financement. Comme mentionné dans les informations communiquées par les coprésidents du groupe de contact, le Groupe de travail a convenu de faire figurer le sujet de l'approche intégrée en matière de financement dans l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques afin de répondre à la nécessité de faire des progrès tangibles dans la mise en œuvre de toutes les composantes de cette approche.

135. En réponse à une question concernant les appels au renforcement du secrétariat de l'Approche stratégique, le représentant du PNUE a expliqué que le Directeur exécutif avait promu le poste de Coordonnateur de l'Approche stratégique au niveau D-1 dans le but d'accroître la visibilité de cette dernière. De surcroît, 200 000 dollars de ressources extrabudgétaires additionnelles émanant de la Norvège avaient été allouées pour assurer le succès de la réunion en cours. Le représentant du PNUE a fait remarquer que le travail de collaboration entre l'Approche stratégique et le PNUE s'était intensifié. La stabilisation du personnel de l'Approche stratégique restait un sujet de préoccupation prioritaire et ne pourrait être obtenue qu'au moyen d'un financement régulier à long terme.

De possibles solutions étaient étudiées pour assurer cette stabilité et ainsi renforcer l'efficacité du secrétariat de l'Approche stratégique.

136. Le secrétariat a pris note des suggestions concernant les points qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence.

## **IX. Questions diverses**

137. Les participants à la réunion se sont levés et ont observé une minute de silence pour marquer la disparition, en 2014, de Mme Theodora Emily Colborn et de M. Matthew Gubb. Mme Colborn était une scientifique reconnue dont les recherches sur les perturbateurs endocriniens et les polluants organiques persistants avaient grandement contribué à l'Approche stratégique et autres démarches internationales de gestion des produits chimiques. Quant à M. Gubb, il avait en sa qualité de premier Coordonnateur de l'Approche stratégique orienté les négociations menant à l'adoption de l'Approche stratégique en 2006, et géré le secrétariat de l'Approche stratégique jusqu'à sa nomination en 2009 au poste de Coordonnateur des négociations sur l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur le mercure. Il avait occupé ce poste jusqu'en 2011, date à laquelle il avait été nommé Directeur du Centre international d'écotechnologie à Osaka (Japon).

## **X. Adoption du rapport de la réunion**

138. Le Groupe de travail a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport distribué pendant la réunion, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive, en consultation avec le secrétariat.

## **XI. Clôture de la réunion**

139. Après l'échange de courtoisies d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 17 décembre 2014 à 17 heures.

## Annexe I

### Liste des documents de présession classés par point de l'ordre du jour

#### Point 2 a)

##### Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour

- SAICM/OEWG.2/1                      Ordre du jour provisoire  
SAICM/OEWG.2/1/Add.1            Ordre du jour provisoire annoté

#### Point 2 b) Questions d'organisation : organisation des travaux

- SAICM/OEWG.2/2                      Note de scénario du Président

#### Point 3 a)

##### Progrès et lacunes dans la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 : avancées, points forts et problèmes régionaux dans le cadre des activités menées pour atteindre l'objectif fixé pour 2020

- SAICM/OEWG.2/3                      Résumé des résultats des ateliers régionaux d'établissement des priorités de l'Approche stratégique en 2013-2014 et des résolutions issues des réunions régionales  
SAICM/OEWG.2/INF/1                Report of the International Conference on Chemicals Management on the work of its third session  
SAICM/OEWG.2/INF/3                Compilation of regional chemicals challenges in the implementation of the Strategic Approach to International Chemicals Management

#### Point 3 b)

##### Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique

- SAICM/OEWG.2/INF/4                Progress in Strategic Approach implementation for 2011-2013  
SAICM/OEWG.2/INF/5                Analysis by the Inter-Organization Programme for the Sound Management of Chemicals of efforts to implement the Global Plan of Action of the Strategic Approach to International Chemicals Management and key issue papers  
SAICM/OEWG.2/INF/7                Report on the Quick Start Programme and its trust fund  
SAICM/OEWG.2/INF/8                Report on cooperation and coordination between the secretariat of the Basel, Rotterdam and Stockholm conventions and the Chemicals Branch of the United Nations Environment Programme  
SAICM/OEWG.2/INF/18                Activities of the Global Environmental Facility in support of the implementation of the Strategic Approach  
SAICM/OEWG.2/INF/22                United Nations system-wide support in achieving the sound management of chemicals and wastes

#### Point 3 c)

##### Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé

- SAICM/OEWG.2/8                      Participation du secteur de la santé à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques au cours de la période 2011-2013  
SAICM/OEWG.2/INF/17                Report by the World Health Organization on the engagement of the health sector in the Strategic Approach to International Chemicals Management 2012-2014

#### Point 3 d)

##### Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020

- SAICM/OEWG.2/4                      Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020  
SAICM/OEWG.2/5                      Résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative aux produits chimiques et aux déchets

SAICM/OEWG.2/INF/2	Background information: overall orientation and guidance for achieving the 2020 goal of sound management of chemicals
SAICM/OEWG.2/INF/6	Activities of the Inter-Organization Programme for the Sound Management of Chemicals in support of the implementation of the Strategic Approach
SAICM/OEWG.2/INF/7	Report on the Quick Start Programme and its trust fund
<b>Point 4</b>	
<b>Objectifs de développement durable et gestion rationnelle des produits chimiques au-delà de 2020</b>	
SAICM/OEWG.2/9	Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le contexte des objectifs de développement durable
SAICM/OEWG.2/INF/25	Global Dialogue Forum on Initiatives to Promote Decent and Productive Work in the Chemical Industry - Final report of the discussion
<b>Point 5 a)</b>	
<b>Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation : rapport sur les progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale</b>	
SAICM/OEWG.2/6	Progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation
Documents d'information	
SAICM/OEWG.2/INF/9	Report of the third meeting of the Global Alliance to Eliminate Lead Paint
SAICM/OEWG.2/INF/10	Report on progress on nanotechnology and manufactured nanomaterials
SAICM/OEWG.2/INF/11	Draft chemicals in products programme proposal
SAICM/OEWG.2/INF/12	Making the business case for knowing chemicals in products and supply chains
SAICM/OEWG.2/INF/13	Report of the United Nations Industrial Development Organization Expert Group Meeting on electronic waste
SAICM/OEWG.2/INF/14	Compilation of best practices on hazardous substances within the life cycle of electrical and electronic products
SAICM/OEWG.2/INF/19	Crop protection industry comment by CropLife International on State of the Science of Endocrine-Disrupting Chemicals–2012, published by the World Health Organization and the United Nations Environment Programme, and the related summary for decision makers
SAICM/OEWG.2/INF/20	Thought starter paper by CropLife International on endocrine disrupting chemicals and the Strategic Approach to International Chemicals Management
SAICM/OEWG.2/INF/23	Summary of regional workshop outcomes and responses to questionnaires relating to endocrine-disrupting chemicals
SAICM/OEWG.2/INF/26	Report by the International Labour Organization on the global impact of electronic waste: addressing the challenge
SAICM/OEWG.2/INF/27	Information about the status in countries of legally-binding legislation, regulation and standards for lead in decorative paint
<b>Point 5 b)</b>	
<b>Nouvelle question de politique générale proposée à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session : les polluants pharmaceutiques persistant dans l'environnement</b>	
SAICM/OEWG.2/7	Nouvelle question de politique générale proposée : les polluants pharmaceutiques persistants
SAICM/OEWG.2/INF/15	Submission on a nominated new emerging policy issue: environmentally persistent pharmaceutical pollutants

**Point 5 c)****Autres sujets de préoccupation**

- SAICM/OEWG.2/10 Note d'information sur les pesticides hautement dangereux établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- SAICM/OEWG.2/INF/21 Paper by CropLife International on its approach to managing highly hazardous pesticides
- SAICM/OEWG.2/INF/24 Submission from the Pesticides Action Network and the International POPs Elimination Network on highly hazardous pesticides

**Point 6****Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2016-2020**

- SAICM/OEWG.2/12 Activités et effectifs du secrétariat
- SAICM/OEWG.2/INF/16 Performance of information clearing house services

**Point 7****Préparation de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

- SAICM/OEWG.2/11 Préparation de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

## Annexe II

### Résumé des coprésidentes du groupe de contact sur les orientations générales et les directives concernant l'objectif fixé pour 2020

#### Résumé

Dans l'ensemble, les réactions du groupe de contact au sujet des orientations générales et des directives ont été positives.

Le groupe de contact a noté que les orientations générales et les directives doivent appuyer la mise en œuvre des cadres politiques de base de l'Approche stratégique, à savoir la Déclaration de Dubaï, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial. Elles sont faites pour servir de guide et non pour remplacer ces importants piliers de l'Approche stratégique.

Le financement est essentiel pour la mise en œuvre et doit faire l'objet d'une étude plus poussée.

Il est nécessaire de mettre en application l'approche intégrée du financement.

Plusieurs demandes de hiérarchisation des orientations générales et des directives ainsi que de nombreuses suggestions utiles pour rendre le document plus net nous sont parvenues.

Le document doit faire état de la gestion rationnelle des produits chimiques après 2020.

Il doit mentionner les déchets dangereux et inclure les paragraphes pertinents, relatifs aux produits chimiques, du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ».

#### A. Réflexions sur les six domaines d'activité et 11 éléments déterminés lors des ateliers régionaux d'établissement des priorités

Les six domaines d'activité essentiels et 11 éléments fondamentaux recensés ont recueilli la faveur générale; en même temps, la nécessité de mieux les interconnecter a été notée. Il a été avancé qu'un examen de la manière dont les éléments se rattachent aux indicateurs de l'Approche stratégique s'impose afin de pouvoir surveiller les progrès en ce qui concerne les éléments fondamentaux et qu'il convient d'introduire quelques indicateurs supplémentaires dans le document. Le renforcement des cadres institutionnels a été reconnu comme un des éléments indispensables pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques.

Il nous a été donné à entendre que la réalisation des 11 éléments fondamentaux est une priorité évidente pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, ce que le libellé du paragraphe 20 devrait faire ressortir plus fortement. Les 11 éléments fondamentaux ont également besoin d'être mieux rattachés aux cinq objectifs de la Stratégie politique globale.

Le sentiment général était que les mesures à prendre devraient, dans la mesure du possible, être plus ciblées, concrètes et quantifiables. Elles devraient également être clairement rattachées à des parties prenantes ou groupes de parties prenantes donnés.

Il a été noté que l'important pour la gestion rationnelle des produits chimiques est l'existence d'un partenariat entre parties prenantes.

Il a été suggéré d'ajouter aux éléments deux concepts : encourager la mise au point de produits chimiques moins dangereux et de solutions de remplacement plus écologiques; et faire participer le public à la prise de décisions, qui devrait se faire dans la transparence. Il a en outre été suggéré d'inclure l'idée de faire participer le public à la prise de décisions, dans la transparence, dans les éléments énoncés aux alinéas d) et e) du paragraphe 19 ainsi que dans le domaine d'activité essentiel E.

La mobilisation de ressources et le renforcement des capacités ont par ailleurs été suggérés comme domaine d'activité essentiel supplémentaire.

Il est nécessaire d'examiner les 11 éléments par rapport aux domaines d'activité essentiels et d'envisager d'harmoniser le texte selon qu'il convient, afin d'éviter les chevauchements.

Suggestions particulières :

- Dans l'élément fondamental b), ajouter le mot « international ».



- L'élément fondamental c) devrait différencier et mentionner clairement les conventions, y compris celles se rapportant à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et à l'Organisation internationale du Travail (OIT).
- Les réglementations internationales en matière de santé devraient être explicitement incorporées dans l'élément fondamental c).
- L'élément fondamental j) devrait inclure le renforcement des arrangements institutionnels relatifs aux centres antipoison.
- Le paragraphe 33 devrait devenir le chapeau des domaines d'activité essentiels.
- Dans l'activité essentielle c), les parties prenantes devraient aussi inclure les organisations intergouvernementales, les institutions financières, etc.
- L'activité essentielle f) devrait préciser à quel niveau les progrès doivent être évalués.
- Les déchets dangereux devraient être ajoutés dans tous les éléments et, d'une manière générale, dans tout le libellé.
- Le domaine d'activité essentiel D, ayant trait aux nouvelles questions de politique générale, devrait être renforcé et axé sur l'accélération de la réduction des risques.

## B. Exhaustivité des orientations générales et des directives

Dans l'ensemble, le groupe de contact s'est dit satisfait des orientations générales et des directives, et il n'a pas préconisé de les développer plus avant. Il a suggéré, en revanche, que l'on en améliore quelque peu le libellé afin qu'elles soient mieux ciblées, plus précises et quantifiables.

Selon certains, il y avait déséquilibre entre l'accent mis sur les actions relatives aux processus et ils souhaitent que l'on mette davantage l'accent sur la réduction des risques et la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

Il fallait se rappeler que les orientations générales et directives devaient rester concises tout en englobant toutes les priorités.

La section IV pourrait être précédée d'un paragraphe explicatif. Ce paragraphe mentionnerait les différents niveaux de progrès et les différences dans le degré de réalisation entre pays et secteurs.

Il était primordial que les agences de développement prennent conscience de l'importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des possibilités offertes par les déchets dans l'optique de l'élimination de la pauvreté. Les liens entre la hiérarchisation et l'intégration à l'échelon national et l'intervention des agences de développement ont été reconnus.

## C. Omissions et lacunes et besoin de points d'action

- Vu l'intensité des discussions sur l'engagement du *secteur de la santé*, il est indispensable de faire explicitement référence à ce secteur et de mentionner les populations vulnérables.
- Il faut tenir compte des *différents niveaux de progrès* vers la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et reconnaître les différents niveaux de réalisation selon les pays, tout en sachant que tous s'acheminent dans la même direction.
- Il faut identifier les pays qui ont *le moins progressé* dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et mettre en place des mécanismes permettant de parvenir à une gestion durable des produits chimiques. De même, différents secteurs ont enregistré *différents niveaux de progrès*. La fixation des priorités et la manière de les aborder varieront selon les pays.
- Le document pourrait mentionner les *déchets* dans la section consacrée aux connaissances et à l'information (comme par exemple les connaissances sur les accidents et les risques d'une mauvaise gestion pour la santé) ainsi que dans la section consacrée au trafic illicite à l'échelon international.
- *L'approche intégrée* est indivisible et ne devrait pas porter uniquement sur le programme spécial, qui jouera le rôle de catalyseur.
- Pour donner des orientations aux acteurs pertinents, il faudrait, si nécessaire, s'adresser à *des groupes de parties prenantes précis*, afin de cibler les points d'action.
- Il faudrait élaborer plus avant la manière dont l'information visant à évaluer *le trafic illicite* pourrait être mieux documentée, ainsi que la surveillance et la répression de ce trafic.

- La *participation de l'industrie* est actuellement limitée, dans le contexte de l'Approche stratégique, à la fabrication de produits chimiques. D'autres aspects, tels que le recyclage, doivent y être ajoutés et, en particulier, d'autres secteurs moins organisés tels que celui du recyclage des batteries et des déchets d'équipements électriques et électroniques. De plus, il y aurait lieu d'être plus actif et plus persistant à l'égard de ce type de déchets.
- Il faudrait mettre en valeur le rôle de l'Approche stratégique non seulement en tant qu'instrument mais aussi en tant que plan d'action mondial à mettre en œuvre. Il serait bon : a) d'amener l'Approche stratégique à travailler en synergie avec les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et avec la Convention de Minamata; et b) de faire le lien avec la résolution 1/5 de l'Assemblée de Nations Unies pour l'environnement.
- La *prévention des accidents chimiques* devrait figurer dans le document.
- La *section F* devrait mieux correspondre au document SAICM/OEWG.2/INF/4.
- La *transition des activités de renforcement des capacités aux activités de mise en œuvre* devrait apparaître.
- Le *paragraphe 4* devrait être revu compte tenu des changements intervenus depuis, comme par exemple la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI).
- Le *paragraphe 15*, sur le renforcement des capacités, devrait donner davantage de précisions sur la situation actuelle.
- Les *paragraphes 3 et 54* doivent être reformulés pour mieux expliquer comment réduire la fracture entre pays industrialisés et pays en développement.
- Au *paragraphe 3*, la mention de sujets de préoccupation réduit la portée de l'Approche stratégique.
- Au *paragraphe 35*, il faudrait ajouter à la fixation des priorités les moyens de les aborder.
- Les efforts pour *mettre en place l'infrastructure nécessaire à la gestion des produits chimiques* devraient être mentionnés dans le document.
- Il faut inviter les *correspondants nationaux de l'Approche stratégique* à susciter un débat national et les parties prenantes concernées à s'intéresser aux peintures au plomb, par exemple.
- Les *Bureaux de pays de l'OMS* devraient être pleinement sollicités, ce qui aurait une influence considérable sur les ministères de la santé dans tous les pays. Une telle démarche pourrait être reproduite dans d'autres secteurs.
- Certaines activités peuvent être identifiées avant 2020 afin de *réduire l'exposition à certaines sources*; on pourrait commencer par les nouvelles questions de politique générale et autres sections critiques du Plan d'action mondial et de la Stratégie politique globale. Plusieurs propositions concrètes ont été présentées à cette fin.
- Les actions accompagnées d'*objectifs intermédiaires* avant 2020 ont fait l'objet de discussions.
- On a noté qu'il était crucial de disposer d'*indicateurs et de données* pour connaître la situation, les indicateurs actuels ne la faisant pas ressortir. Toutefois, il n'est pas question de réécrire le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique. Il importe de relater les expériences réussies. Les parties prenantes de l'Approche stratégique devraient se baser sur les résultats des travaux portant sur les objectifs de développement durable et se concentrer sur un petit nombre d'indicateurs valables pour un grand nombre de pays. Il faudrait aussi s'inspirer du *Global Chemical Outlook*.
- Le document devrait refléter la promotion du *principe de responsabilité élargie du producteur*.
- La *chimie verte* doit être mentionnée dans le document, de même que les actions à mener sur le terrain, étant entendu que tous les secteurs doivent adopter une démarche à l'égard des produits chimiques et de leurs procédés de fabrication. Un représentant a été d'avis que le *paragraphe 75* couvrait déjà la chimie verte.
- On s'est demandé s'il était utile, voire approprié, d'inclure les nouvelles questions de politique générale dans le document, alors même qu'il existe déjà des résolutions sur ces questions. Certains étaient pour qu'on les conserve, d'autres contre.

**D. Indications sur la manière dont les orientations générales et les directives pourraient être transmises à la Conférence sur la gestion internationale des produits chimiques à sa quatrième session, afin que ce document puisse être adopté, rendu opérationnel et mis en œuvre**

- Les coprésidents ont été chargés d'établir et de présenter un résumé des délibérations du groupe de contact.
- À sa deuxième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée demandera au secrétariat d'établir, sous la direction du Bureau de la quatrième session de la Conférence, un projet final du document à soumettre à la quatrième session, en tenant compte des discussions tenues à l'occasion de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et du résumé des coprésidents du groupe de contact.
- Le groupe de contact n'a pas jugé approprié que la Conférence utilise le temps disponible à sa quatrième session pour négocier le document ligne par ligne.

**E. Autres demandes reçues du groupe de contact**

- Les parties prenantes de l'Approche stratégique pourraient se fixer leurs propres priorités, en soulignant ce qu'elles espèrent accomplir d'ici 2020. La nécessité de renforcer la coopération interorganisations a également été notée. Le Groupe de la gestion de l'environnement et le Groupe de gestion thématique peuvent contribuer à l'élaboration du document jusqu'en 2020. Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et ses organisations participantes ont été conviés à donner une idée de la contribution qu'ils pourraient apporter d'ici 2020.
- Il pourrait s'avérer utile, au niveau des pays, d'envisager la création de services nationaux qui seraient chargés du groupe « produits chimiques et déchets » pour que les pays puissent s'acquitter de leurs obligations internationales.
- Il a été souligné qu'il importait de faire des progrès tangibles dans la mise en œuvre des trois composantes d'une approche intégrée du financement, comme convenu par le Conseil d'administration dans sa décision 27/12, en vue de progresser vers la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, et il a été convenu que la Conférence devait se saisir de la question à sa quatrième session.
- Il a été reconnu que la mise en œuvre de l'Approche stratégique bénéficierait des récentes avancées concernant la restructuration du domaine d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernant les produits chimiques et les déchets, et aussi de la mise en place du programme spécial sur le renforcement des institutions nationales.

## Annexe III

### Texte convenu par le groupe de contact sur la gestion des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020

Le groupe de contact sur le point 4 de l'ordre du jour sur les objectifs de développement durable et la gestion rationnelle des produits chimiques au-delà de 2020 a convenu du texte suivant qui figurera en annexe au rapport de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée :

Le Groupe de travail à composition non limitée a invité les représentants des gouvernements et des organisations intergouvernementales agissant dans le cadre de leurs fonctions officielles au sein de l'ONU à informer les co-facilitateurs, dans le contexte des consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 prévues par l'Assemblée générale, du texte suivant élaboré par le Groupe :

Se félicitant de la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative aux produits chimiques et aux déchets, y compris son annexe sur le renforcement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme, qui

- « reconnaît l'utilité de la poursuite de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 » et
- « souligne que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est un élément transversal essentiel et incontournable du développement durable et est d'une grande importance pour le programme de développement durable »,

Notant la résolution 68/309 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a décidé que « c'était principalement sur la base de la proposition formulée dans le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable que ces objectifs seraient incorporés dans le programme de développement pour l'après-2015, sachant que d'autres contributions seraient aussi examinées lors des négociations intergouvernementales qui se tiendraient à sa soixante-neuvième session »,

Notant le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et constatant avec satisfaction que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est traitée dans le cadre de plusieurs objectifs définis dans ce rapport,

Souligne la contribution que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a apportée, et continue d'apporter, à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris sa contribution à la mise en œuvre du programme de développement durable, et déclare qu'il est disposé et résolu à mettre à disposition à cette fin, selon qu'il convient, sa plateforme multisectorielle et multipartite.

## Annexe IV

### **Éléments d'un projet de résolution relatif aux nanotechnologies et aux nanomatériaux proposés à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session**

La Conférence

Réaffirme ses résolutions II/4 E et III/2 E sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés;

Demande que ces résolutions continuent d'être appliquées en veillant en particulier à :

- faciliter l'échange d'informations sur les nanotechnologies et la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés [par exemple par le biais d'un mécanisme approprié d'échange d'informations];
- mettre au point des orientations techniques et réglementaires ainsi que des outils de formation pour la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés, en s'appuyant sur la compilation des informations pertinentes [établie par le secrétariat de l'Approche stratégique];
- prendre en compte les travaux d'évaluation menés par le sous-comité de l'ONU sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) concernant l'applicabilité des critères du SGH à la classification d'un certain nombre de nanomatériaux, et encourager le sous-comité à poursuivre ses efforts.

En outre :

Invite toutes les parties prenantes à poursuivre leur action de sensibilisation et à renforcer la capacité de gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition, par exemple au moyen de cours d'apprentissage en ligne et de consultations régionales;

[Recommande de développer l'action de sensibilisation et d'améliorer l'accès à l'information par différents moyens];

Encourage les parties prenantes de l'Approche stratégique à utiliser le document d'orientation pour la mise au point de politiques et programmes nationaux concernant les nanotechnologies (Guidance for Developing a National Nanotechnology Policy and Programme) établi par l'UNITAR;

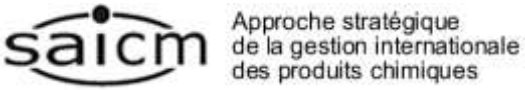
Prie toutes les parties prenantes de l'Approche stratégique, y compris les organisations compétentes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, notamment l'UNITAR et l'OCDE ainsi que l'OMS et l'OIT, de continuer à participer à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques [et aux activités du Plan d'action mondial];

Invite toutes les parties prenantes de l'Approche stratégique à fournir, le cas échéant, des ressources pour la poursuite des travaux dans ce domaine;

Prie le secrétariat, en coordination avec les parties prenantes concernées, de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions à la prochaine session de la Conférence.

## Annexe V

**Proposition visant à désigner les polluants pharmaceutiques persistants comme nouvelle question de politique générale à soumettre à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session**

<p align="center"><b>Questionnaire à l'intention des gouvernements et des organisations en vue de la désignation de nouvelles questions de politique générale à soumettre à l'examen de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session</b></p>	 <p>Prière de renvoyer <b>avant le 15 mars 2014</b> à :</p> <p>Secrétariat de la SAICM 11-13, chemin des Anémones CH-1219 Châtelaine, Genève Suisse Tél : 41 22 917 86 31 Fax : 41 22 797 34 60 Courriel : saicm@unep.org</p>
<p><b>Question</b></p> <p>Polluants pharmaceutiques persistants (PPP)</p>	<p><b>Initiateur</b></p> <p><b>Ministerio del Ambiente de Perú</b> Personnes à contacter :</p> <p><b>Mariano Castro Sánchez- Moreno</b> Viceministro de Gestión Ambiental Avenida Javier Prado Oeste 1440 San Isidro, Lima, Perú macastrosm@minam.gob.pe</p> <p><b>Vilma Morales Quillama</b> Punto focal SAICM Avenida Javier Prado Oeste 1440, San Isidro, Lima, Perú vmorales@minam.gob.pe.</p> <p><b>Ministère uruguayen du logement, de l'aménagement territorial et de l'environnement</b> Personnes à contacter :</p> <p><b>Jorge Rucks</b> Directeur national de l'environnement et Correspondant national de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques Galicia 1133, Montevideo, Uruguay jorge.rucks@mvtma.gub.uy</p> <p><b>Judith Torres</b> Responsable des questions techniques relatives à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques Galicia 1133, Montevideo, Uruguay judith.torres@mvtma.gub.uy</p> <p><b>Société internationale des médecins pour l'environnement (ISDE)</b> Personne à contacter :</p> <p><b>Lilian Corra</b> Secrétaire nationale de l'ISDE Suipacha 1311, piso 3, Ciudad de Buenos Aires, Argentina liliancorra@gmail.com</p>

## Description du problème

Les produits pharmaceutiques comptent dans leurs rangs un des rares groupes de substances chimiques spécifiquement conçues pour agir sur des cellules vivantes. Bon nombre de ces substances sont faites pour résister longtemps, voire indéfiniment, à la dégradation chimique dans l'organisme humain ou animal traité. Leur pénétration, leur persistance et leur dispersion dans l'environnement, sous leur forme initiale ou sous celle de métabolites et autres produits de dégradation actifs, sont donc des facteurs de risques particuliers.

Dans la présente proposition, nous utilisons le sigle PPP (polluants pharmaceutiques persistants) pour les désigner.

Le problème de la pollution environnementale causée par les résidus pharmaceutiques est traité dans la directive 2001/83/CE (telle que modifiée) et la directive 2001/82/CE (telle que modifiée) mais n'est pas suffisamment pris en considération dans les pays en développement.

Une nouvelle base de données mondiale, comportant plus de 120 000 entrées, sur les concentrations mesurées dans l'environnement montre que les PPP sont devenus un problème d'envergure internationale, des concentrations potentiellement dangereuses pour les organismes aquatiques ayant été relevées dans toutes les régions des Nations Unies.

Certains produits chimiques d'origine pharmaceutique couramment utilisés de par le monde en médecine humaine et vétérinaire ainsi que dans l'agriculture peuvent persister dans l'environnement. On en trouve actuellement des résidus dans l'eau de boisson ainsi que dans les tissus de poissons et d'autres animaux, où ils peuvent s'accumuler.

Leurs principales voies de pénétration dans l'environnement sont au nombre de trois :

- Les effluents aqueux rejetés par les installations de production des substances actives.
- Les urines et matières fécales excrétées par les personnes et animaux traités, dont la charge de résidus pharmaceutiques, intacts ou métabolisés, aboutit dans l'environnement, soit directement soit après être passée par une installation de traitement des eaux usées. Les installations de traitement des eaux usées n'ont souvent aucune procédure spécifique d'élimination des PPP.
- Les médicaments inutilisés ou périmés jetés par les ménages ou les hôpitaux, qui parviennent dans l'environnement via les eaux usées ou les déchets solides municipaux.

Sauf dans les installations assurant le traitement d'eaux usées provenant d'usines pharmaceutiques (où de grandes quantités de produits chimiques pharmaceutiques ont été observées), les concentrations de résidus actifs de substances chimiques d'origine pharmaceutique dans les eaux superficielles et les sédiments sont généralement faibles mais peuvent se maintenir sur de longues périodes, contribuant ainsi à une exposition chronique et persistante.

Elles peuvent constituer un grand problème de santé publique, vu les considérables effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement pouvant résulter d'une exposition dès la conception et tout au long des premières phases du développement, qui peut avoir des conséquences importantes au cours de la vie adulte ainsi que des incidences particulières sur les populations vulnérables (personnes âgées, malades et enfants).

Comme mentionné plus haut, on trouve déjà des PPP dans l'eau, partout dans le monde. Cette exposition diffuse est susceptible d'avoir les conséquences suivantes :

- Perturbation du système endocrinien,
- Apparition de souches de microbes résistantes aux antibiotiques,
- Effets sur la reproduction pouvant conduire à l'extinction de certaines espèces et à un déséquilibre de certains écosystèmes sensibles,
- Effets sur la santé génétique, développementale et immunitaire chez les êtres humains et d'autres espèces.

À mesure que la population mondiale s'accroît et vieillit, le nombre d'habitants de pays en développement disposant des moyens de suivre des traitements médicaux augmente, et avec la mise au point de nouveaux traitements, on peut s'attendre à une augmentation du degré de pollution environnementale par les produits chimiques d'origine pharmaceutique si des mesures adéquates de gestion des risques ne continuent pas d'être mises en place. Des mesures de sensibilisation et de gestion au niveau mondial s'imposent donc pour atténuer les difficultés actuelles et éviter les problèmes futurs.

## Informations susceptibles de faciliter l'évaluation de la question présentée

### a) Ampleur du problème et son impact sur la santé humaine ou l'environnement, compte tenu des populations vulnérables et de toute lacune dans les données toxicologiques et d'exposition

Les substances chimiques d'origine pharmaceutique présentes dans l'environnement constituent un problème mondial. C'est ce qu'a récemment démontré une base de données sur leur occurrence au niveau mondial (<http://www.pharmaceuticals-in-the-environment.org/en/home/dok/2.php>). Cette base de données couvre au moins 71 pays des cinq groupes régionaux des Nations Unies. Elle indique qu'au total, 631 substances différentes d'origine pharmaceutique (ou leurs produits de transformation) ont été rencontrées dans l'environnement, dont des antibiotiques, analgésiques, hypolipidémiques, œstrogènes et de nombreux autres groupes thérapeutiques.

La plupart de ces substances ont été détectées dans des eaux de surface et des effluents d'eaux usées mais également dans d'autres matrices environnementales, y compris des eaux souterraines, de l'eau du robinet et de l'eau de boisson, du fumier et des sols. Selon la base de données, 16 d'entre elles sont présentes dans les eaux de surface, les nappes phréatiques et/ou l'eau de boisson/du robinet dans les cinq groupes régionaux des Nations Unies. Dans de nombreux pays, quelques-unes de ces substances

présentent des concentrations supérieures aux concentrations sans effet prévues, surtout dans les eaux de surface, ce qui laisse craindre des effets écotoxicologiques négatifs sur les organismes et microorganismes à ces endroits. Les principales sources de pollution sont les eaux résiduaires urbaines et, au niveau régional, par les effluents industriels, d'élevage et aquacoles.

Les substances chimiques d'origine pharmaceutique ont des effets nocifs sur l'environnement et la biodiversité. Des concentrations thérapeutiques de l'hormone lévonorgestrel ont été relevées chez des truites arc-en-ciel en aval d'une installation de traitement des eaux usées. Une expérience menée dans un lac a montré une féminisation des poissons mâles exposés à des concentrations d'œstrogène de synthèse égales à celles rencontrées dans certains environnements pollués, et leur quasi extinction en sept ans, avec des conséquences sur tout l'écosystème en aval. L'antidépresseur oxazépam, à des concentrations pertinentes du point de vue écologique, modifie le comportement et le taux d'alimentation de la perche sauvage (*Perca fluviatilis*) : les antidépresseurs présents dans les eaux de surface peuvent dès lors entraîner des modifications du comportement animal, dont on sait qu'elles auront des conséquences des points de vue de l'écologie et de l'évolution. Les excréments de bétail qui contiennent des résidus de lactones macrocycliques antiparasitaires ont des effets démontrés sur la faune sur laquelle ils sont utilisés en tant que fertilisants, entraînant des taux de dégradation moindres. Les antibiotiques diminuent la croissance des plantes et sont toxiques pour les organismes photoautotrophiques aquatiques. Il est prouvé que l'anti-inflammatoire diclofénac provoque une insuffisance rénale et la mort chez les vautours indiens se nourrissant de bétail traité avec ce médicament, ce qui entraîne un déclin significatif de la population de l'espèce.

On ne peut pas encore démontrer de manière précise l'impact sur la santé humaine des substances chimiques d'origine pharmaceutique présentes dans l'environnement. Si l'on se fonde sur l'état actuel des connaissances scientifiques, il est peu probable qu'une exposition environnementale aux substances chimiques d'origine pharmaceutique ait des effets néfastes sur la santé humaine, étant donné que les concentrations de ces substances dans l'eau de boisson sont généralement inférieures aux concentrations thérapeutiques minimales, même si on observe localement des concentrations élevées dans des eaux de puits utilisées comme eaux de boisson. Beaucoup d'incertitudes existent quant aux risques que l'exposition chronique à de telles concentrations présente pour la population humaine, notamment les personnes qui la subissent depuis la conception jusqu'à l'âge de reproduction et les groupes vulnérables (personnes âgées ou souffrant d'une affection particulière).

On manque de connaissances concernant les expositions à de multiples substances chimiques d'origine pharmaceutique (effets cumulatifs, synergiques ou antagonistes) et les expositions simultanées à de telles substances et d'autres polluants présents dans les eaux de surface et de boisson. Les programmes de surveillance systématique sont rares. Les cas de plus en plus nombreux de résistance aux antimicrobiens montrent que les rejets d'antibiotiques dans l'environnement peuvent avoir des conséquences négatives directes sur la santé humaine et vétérinaire.

La présence dans l'environnement de substances chimiques d'origine pharmaceutique pose un problème croissant. Avec le vieillissement de la population mondiale, la production, l'utilisation et l'élimination de produits pharmaceutiques augmentent, tout comme la demande de produits pharmaceutiques agricoles et vétérinaires. On peut donc s'attendre à ce que le niveau de pollution par ces produits augmente, à moins que des mesures de prévention suffisantes ne soient prises au niveau mondial.

### État des connaissances :

i) *Les substances chimiques pharmaceutiques sont d'un genre particulier.* Elles sont faites pour être biologiquement actives dans des organismes vivants et pour ne se dégrader que lentement, ce qui augmente les risques qu'elles présentent quand elles sont rejetées dans l'environnement, où elles peuvent avoir des incidences sur le milieu naturel.

ii) *Les concentrations de ces substances dans les eaux superficielles et de boisson* sont généralement inférieures à 1 mg/l et se mesurent souvent en ng/l. Leur niveau peu élevé peut donner l'impression qu'elles sont sûrement peu problématiques du point de vue de la santé publique. En supposant une concentration de 100 ng/l, il faudrait effectivement, dans le cas d'un médicament dont la dose moyenne journalière pour les êtres humains est de 10 mg, un volume de 100 000 litres pour arriver à la valeur d'une seule dose. Ce calcul est toutefois simpliste, car il ne tient pas compte de plusieurs aspects dynamiques importants de *l'exposition chronique à de faibles concentrations de substances pharmaceutiques* présentes dans l'eau et de *l'exposition des populations vulnérables, par exemple celle subie par les enfants depuis leur conception et tout au long de leur développement.*

iii) *Les substances chimiques liposolubles, y compris celles d'origine pharmaceutique, peuvent se bioconcentrer et se bioaccumuler dans les organismes aquatiques.* Il est bien connu que certaines espèces de poisson comme, par exemple, le hareng peuvent présenter des taux très élevés de DDT (**dichlorodiphényl-trichloroéthane, un insecticide**) et de PCB (polychlorobiphényles, un groupe de produits chimiques industriels autrefois utilisés dans des matériaux de construction, entre autres), qui sont des substances lipophiles persistantes. Le même mécanisme peut jouer pour les substances chimiques synthétiques à usage pharmaceutique. Une bioaccumulation de citalopram (un antidépresseur inhibiteur sélectif de la recapture de la sérotonine) et de propoxyfen (un analgésique) a ainsi été observée chez des perches de la mer Baltique. De même, des concentrations thérapeutiques de lévonorgestrel (une hormone sexuelle) ont été relevées chez des truites arc-en-ciel en aval d'une installation de traitement des eaux usées.

iv) *Les substances chimiques pharmaceutiques ne sont pas conçues pour pénétrer et persister dans l'environnement mais pour être utilisées à des fins pharmaceutiques précises.* Ce sont des substances de synthèse appartenant à de nombreuses familles chimiques différentes qui peuvent réagir différemment dans l'environnement. Lorsqu'un nouveau médicament est mis au point, il doit subir une série d'essais pharmacologiques et toxicologiques aigus avant de pouvoir être mis sur le marché. Toutefois, les essais cliniques ne suffisent pas pour entièrement garantir l'absence d'effets secondaires inacceptables lorsqu'il est administré sur de longues périodes à de larges cohortes de patients. De plus, *aucune méthode d'essai ne permet à l'heure actuelle de déterminer si une utilisation prolongée peut provoquer des effets nocifs chez les êtres humains exposés durant leur développement, les microorganismes aquatiques et d'autres animaux.* On en conclut que *la connaissance et l'étude des effets d'une exposition prolongée et diffuse à de faibles doses de ces substances sont insuffisantes.*



v) *La propagation diffuse des PPP dans l'environnement peut conduire à une exposition non sélective des populations vulnérables : enfants, y compris ceux à naître, adolescents, hommes et femmes en âge de procréer et personnes âgées.* Certains des produits pharmaceutiques trouvés dans les eaux superficielles sont des médicaments censés être utilisés dans des conditions contrôlées pendant de courtes périodes, en raison de leurs effets secondaires possibles. D'autres sont interdits aux femmes enceintes et aux enfants. Ils n'ont pas été conçus en tenant compte de l'éventualité d'une exposition diffuse de l'ensemble de la population, ce qui présente un nouveau problème des points de vue de la sécurité chimique et de la pollution mondiale.

vi) *Une grande partie des substances médicamenteuses qui sont évacuées dans les excréments ou dont on se défait atteignent les installations publiques de traitement des eaux usées.* Actuellement, la plupart de ces installations ne disposent pas des capacités nécessaires pour faire en sorte qu'on ne retrouve pas ces substances à la sortie. Il en est de même pour certaines installations de traitement des effluents industriels. Dans de nombreuses régions du monde, les eaux usées sont réutilisées, après épuration, pour la consommation humaine ou l'irrigation de cultures alimentaires alors qu'elles peuvent ne pas convenir à de tels usages. Comme le montre la base de données mondiale, des mesures de détection et de surveillance à l'échelle planétaire de la présence de PPP dans les eaux de boisson et de surface, ainsi que chez les animaux et les plantes, sont nécessaires pour comprendre l'étendue du problème. La première étape consiste à reconnaître ces polluants comme un problème naissant afin de pouvoir investir les ressources humaines et financières nécessaires et mettre au point des méthodes de détection et des stratégies de surveillance environnementale efficaces.

## **b) Mesure dans laquelle la question est examinée par d'autres organismes, en particulier au niveau international, et manière dont elle est liée à ces travaux, les complète ou ne fait pas double emploi avec eux**

À l'heure actuelle, la question des produits chimiques d'origine pharmaceutique présents dans l'environnement n'est pas suffisamment abordée au niveau international. Cependant, étant donné la portée mondiale et le caractère pluridisciplinaire du problème, une coordination internationale s'impose.

Les initiatives internationales comprennent les activités menées par l'OMS, le projet conjoint des Nations Unies sur l'achat responsable de médicaments, et la SAICM. L'OMS a mené des activités qui, dans une certaine mesure, abordent le problème des produits chimiques d'origine pharmaceutique présents dans l'environnement, notamment le Programme de préqualification des médicaments, le mécanisme des États membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussettement étiquetés/falsifiés/contrefaits et la Stratégie mondiale pour la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens. En outre, elle a abordé la question à des degrés divers dans des rapports et directives sur la gestion des déchets liés aux soins de santé et dans l'évaluation des risques sanitaires présentés par les produits pharmaceutiques dans l'eau de boisson.

En Europe, le projet conjoint des Nations Unies (PNUD, PNUE, FNUAP, UNOPS et OMS) s'attache à améliorer la viabilité des procédures d'achat des organismes des Nations Unies et les critères relatifs aux produits et services sanitaires, en vue de diminuer les éventuels effets néfastes des produits pharmaceutiques sur l'environnement. Deux approches différentes sont utilisées pour atteindre cet objectif : i) mettre en œuvre les directives techniques fondées sur des données probantes établies par l'OMS concernant les pratiques responsables en matière d'achats de produits sanitaires, y compris les produits pharmaceutiques, et en élaborer de nouvelles, incitant ainsi les fabricants à s'orienter vers des produits plus écologiques; et ii) intégrer les critères environnementaux aux bonnes pratiques de fabrication sur lesquelles l'OMS se fonde pour préqualifier des médicaments aux fins des achats.

L'initiative de l'Approche stratégique sur les perturbateurs endocriniens couvre partiellement la question des produits chimiques d'origine pharmaceutique présents dans l'environnement puisque certains de ces produits (notamment les hormones et les contraceptifs) ont des propriétés de perturbation endocrinienne.

En avril 2014, à Genève (Suisse), des experts internationaux se sont réunis dans le cadre d'un atelier organisé par l'Agence fédérale allemande pour l'environnement, afin d'examiner l'état actuel des connaissances sur la question des produits chimiques d'origine pharmaceutique se trouvant dans l'environnement, ainsi que les résultats d'un projet de recherche sur l'abondance de ces produits dans l'environnement mondial. Le résumé de cet atelier est joint à titre d'informations supplémentaires au présent document.

Au niveau national, plusieurs pays (dont les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Union européenne et la Chine) ont financé des recherches approfondies sur les produits chimiques d'origine pharmaceutique présents dans l'environnement. Une évaluation des risques écologiques présentés par ces produits est notamment exigée aux États-Unis et dans l'Union européenne. Ces procédures sont partiellement harmonisées dans le cadre de la coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques relatives à l'homologation des produits pharmaceutiques à usage vétérinaire. Aux niveaux national et local, des initiatives destinées à la gestion des produits chimiques d'origine pharmaceutique dans l'environnement ont vu le jour, comme par exemple le système de classification du Conseil du comté de Stockholm et le programme suisse d'amélioration des grandes installations de traitement des eaux usées.

## **c) Lacunes à combler**

### **État actuel et déficiences constatées des connaissances sur la question**

Les lacunes actuelles dans les connaissances sur la question des produits chimiques d'origine pharmaceutique présents dans l'environnement concernent les risques que l'exposition précoce (dès la conception) et l'exposition chronique aux faibles concentrations trouvées dans l'eau de boisson ainsi qu'aux quantités accumulées dans les aliments font courir à la population humaine. Par ailleurs, on connaît mal les effets combinés (cumulatifs, synergiques ou antagonistes) des expositions à de multiples substances chimiques présentes dans l'environnement.

Il convient d'étouffer les connaissances concernant le comportement, le devenir et les effets des produits chimiques d'origine pharmaceutique dans l'environnement, en particulier ceux qui sont largement répandus, hautement toxiques, sur le marché depuis plusieurs années, voire des décennies, ou qui sont des polluants diffus.

Il convient également de se pencher sur le manque de programmes systématiques de suivi de l'environnement, l'absence de systèmes d'échantillonnage standardisés, harmonisés et comparables suivant des protocoles d'analyse établis, ainsi que sur les capacités régionales à appuyer des études multicentriques.

Aucune méthode d'essai ne permet à l'heure actuelle de déterminer si une exposition prolongée et diffuse dès la conception et pendant la période vulnérable du développement aux concentrations trouvées dans l'environnement peut produire des effets nocifs sur l'organisme humain, sur les microorganismes aquatiques, ou d'autres animaux. La bioaccumulation chez les poissons et dans les autres aliments d'origine aquatique consommés par les humains doit être prise en considération. Le principe directeur doit donc être celui de précaution.

#### **d) Étendue du caractère multisectoriel de la question**

Le problème que pose au niveau mondial la pollution des eaux de surface (ainsi que des nappes phréatiques, de l'eau de boisson et du robinet et, dans une certaine mesure, des terres agricoles et des sols) par les produits chimiques d'origine pharmaceutique et leurs résidus est bien connu des spécialistes de ce domaine.

Les substances chimiques pharmaceutiques sont des substances synthétiques appartenant à de nombreuses familles chimiques différentes qui peuvent réagir diversement dans l'environnement et ne sont pas conçues en vue de l'éventualité qu'elles s'y retrouvent. Étant donné que l'environnement contient en même temps des milliers d'autres substances chimiques synthétiques, diverses interactions peuvent se produire, mais les effets de ces expositions multiples sur la santé humaine et la nature ne sont pas suffisamment étudiés ou connus.

Il a été démontré que certains produits pharmaceutiques pénètrent et persistent dans l'environnement.

On ne sait pas grand-chose des éventuels effets néfastes des PPP sur la santé humaine et l'environnement en cas d'exposition diffuse et systématique sur de longues périodes, en particulier durant les étapes vulnérables du développement.

La question des produits chimiques d'origine pharmaceutique présents dans l'environnement revêt un caractère multisectoriel parce qu'elle touche (entre autres) aux problèmes de la résistance aux antibiotiques et des perturbateurs endocriniens.

Les produits chimiques d'origine pharmaceutique présents dans l'environnement (tels que les antibiotiques conçus pour tuer des bactéries ou des virus) peuvent augmenter les risques de résistance aux antimicrobiens. La présence d'antimicrobiens dans les intestins, aussi bien chez l'homme que chez les animaux, conduit à l'apparition de bactéries résistantes et de gènes de résistance pouvant être excrétés dans les fèces et se retrouver dans les eaux usées, les boues, le fumier et les sols. Une transmission de gènes de résistance via la chaîne alimentaire peut aussi se produire, lorsque des animaux traités aux antibiotiques sont par exemple consommés. De tels gènes peuvent pareillement se développer dans l'environnement si des produits chimiques possédant des propriétés antibiotiques y sont présents. Des gènes de résistance provenant du réservoir environnemental croissant peuvent ensuite se transmettre aux bactéries pathogènes. Un échange de gènes de résistance entre des bactéries environnementales et des isolats cliniques a également été démontré. La question de la résistance aux antibiotiques est notamment traitée par l'OMS.

Par ailleurs, certaines substances chimiques d'origine pharmaceutique présentes dans l'environnement ont une activité hormonale (hormones synthétiques) et peuvent perturber le système endocrinien. Une expérience menée dans un lac a montré une féminisation des poissons mâles exposés à des concentrations d'œstrogène de synthèse égales à celles rencontrées dans certains environnements pollués, et leur quasi-extinction en sept ans, avec des conséquences sur tout l'écosystème. La SAICM s'intéresse à la question des perturbateurs endocriniens, étant donné que ceux-ci peuvent avoir des effets graves et inattendus sur les microorganismes et les espèces sauvages.

#### **e) Résultats attendus des mesures qu'il est prévu de prendre concernant la question**

Davantage de visibilité et d'engagement politique. Amélioration de la coordination, de la cohérence et des synergies entre les diverses initiatives au niveau mondial, avec la participation d'intervenants de différents secteurs.

Une plus grande capacité d'évaluation et de gestion des risques liés aux PPP, en particulier dans les pays en développement.

Au nombre des produits concrets, on peut citer la fourniture de conseils d'experts pour l'identification et l'évaluation des risques; la définition de priorités pour la recherche et la gestion des risques ainsi que les mesures de réglementation; et l'échange d'informations et le réseautage qui pourraient tout particulièrement profiter aux experts scientifiques et aux décideurs des pays en développement et des pays à économie en transition, entraînant ainsi une meilleure compréhension du problème des PPP et de la nécessité de prendre des mesures prioritaires.

#### **Bibliographie**

- Larsson DG et al. Effluent from Drug Manufactures Contains Extremely High Levels of Pharmaceuticals. *Journal for Hazardous Materials* 2007;148(3):751-755.
- Tysklind M et al. The spread of drugs in soil and water. In: *Environment and Pharmaceuticals*. Stockholm: Apoteket AB, 2006.
- Larsson J et al. Hormones and endocrine-disrupting substances in the environment. In: *Environment and Pharmaceuticals*. Stockholm: Apoteket AB, 2006.
- *Pharmaceuticals in the environment. Results of an EEA workshop*. Luxembourg: Office des publications de l'Union

- européenne, 2010.
- Runnalls, TJ et al Pharmaceuticals in the aquatic environment. Steroids and anti-steroids as high priorities for research. *Human and Ecological Risk Assessment* 2010; 16(6):1318-1338.
  - Azzouz A et al Simultaneous Determination of 20 Pharmacologically Active Substances in Cow's Milk, Goat's Milk, and Human Breast Milk by Gas Chromatography–Mass Spectrometry *Journal of Agriculture and Food Chemistry* 11.5.2011.
  - Kumar, A et al Human health risk assessment of pharmaceuticals in water; Issues and challenges ahead. *Int J Environ Res Public Health* 2010;7:3929-3953.
  - Touraud, E et al, Drug residues and endocrine disruptors in drinking water: Risk for humans?, *International Journal of Hygiene and Environmental Health* 2011;214 :437- 441.
  - Sumpter, JP., Protecting aquatic organisms from chemicals: the harsh realities, *Philosophical Transactions of the Royal Society* 2009;A 367 (1904) : 3877- 3894.
  - Sumpter, JP., Environmental effects of human pharmaceuticals, *Drug Information Journal* 2007;41 (2) : 143- 147.
  - Aus der Beek T., Weber F.A., Bergmann A. Global Occurrence of Pharmaceuticals in the Environment: results of a global database of measured environmental concentrations. Genève 8-9 avril 2014. Disponible à l'adresse <http://pharmaceuticals-inthe-environment.org>
  - Fick J et al. (2010) Therapeutic Levels of Levonorgestrel Detected in Blood Plasma of Fish: Results from Screening Rainbow Trout Exposed to Treated Sewage Effluents. *Environmental Science and Technology*, 1.4.
  - Kidd K.; Blanchfield P.; Mills K.; Palace V.; Evans R.; Lazorchak J; Flick, R. (2007): Collapse of a fish population after exposure to a synthetic estrogen. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 104 (21), 8897-8901.
  - Brodin, T.; Fick, J.; Jonsson, M.; Klaminder, J. (2013): Dilute concentrations of a psychiatric drug alter behavior of fish from natural populations. *Science*, 339 (6121) 814-815.
  - Lumaret, J.-P.; Errouissi, F.; Floate, K.; Römbke, J.; Wardhaugh, K. (2012): A review on the toxicity and non-target effects of macrocyclic lactones in terrestrial and aquatic environments. *Current Pharmaceutical Biotechnology*. 13 (6) 1004-1060.
  - Ebert I, Bachmann J, Kühnen U, Küster A, Kussatz C, Maletzki D, Schlüter C (2011): Toxicity of the fluoroquinolone antibiotics enrofloxacin and ciprofloxacin to photoautotrophic aquatic organisms. *Environmental Toxicology and Chemistry*. 30 (12) 2786-2792.
  - Brain R, Hanson M, Solomon K, Brooks B (2008): Aquatic Plants Exposed to Pharmaceuticals: Effects and Risks. *Reviews of Environmental Contamination and Toxicology*. 192:67-115.
  - Green, R., Newton, I.; Shultz, S.; Cunningham, A., Gilbert, M.; Pain, D.; Prakash, V. (2004): Diclofenac poisoning as a cause of vulture population declines across the Indian subcontinent. *Journal of Applied Ecology*. 41(5) 793-800.
  - WHO (2012) Pharmaceuticals in drinking water. Disponible à l'adresse: [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/publications/2012/pharmaceuticals/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2012/pharmaceuticals/en/)
  - <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs278/en/>
  - [http://www.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA67/A67\\_29-en.pdf](http://www.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA67/A67_29-en.pdf) and <http://www.who.int/impact/about/en/>
  - <http://www.who.int/drugresistance/en/>
  - [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/medicalwaste/wastemanag/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/medicalwaste/wastemanag/en/)
  - [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/medicalwaste/pharmaceuticals/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/medicalwaste/pharmaceuticals/en/)
  - [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/publications/2012/pharmaceuticals/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2012/pharmaceuticals/en/)
  - <http://un.dk/en/node/80>
  - [http://www.saicm.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=452&Itemid=685](http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=452&Itemid=685)
  - Workshop Pharmaceuticals in the Environment, Global occurrence, effects, and options for action, Genève, 8 et 9 avril 2014. Disponible à l'adresse : [http://pharmaceuticals-in-the-environment.org/en/bereich\\_2/dok/13.php](http://pharmaceuticals-in-the-environment.org/en/bereich_2/dok/13.php)
  - <http://www.janusinfo.se/Beslutsstod/Miljo-och-lakemedel/About-the-environment-and-pharmaceuticals/>
  - <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/31475.pdf> (en allemand).
  - Ort C., Hollender J., Schaerer M., Siegrist H.R. (2009): Model-Based Evaluation of Reduction Strategies for Micropollutants from Wastewater Treatment Plants in Complex River Networks. *Environmental Science & Technology*, 43(9), 3214-3220.
  - Plósz B.G., Benedetti L., Daigger G.T., Langford K.H., Larsen H.F., Monteith H., Ort C., Seth R., Steyer J.-P., Vanrolleghem P.A. (2012): Modelling micro-pollutant fate in wastewater collection and treatment systems: status and challenges. *Water Science & Technology* 01/2012; 67(1), 1-15.
  - Versteeg D.J., Alder A.C., Cunningham V.L., Kolpin D.W., Murray-Smith R., Ternes T., (2005): Environmental Exposure Modeling and Monitoring of Human Pharmaceutical Concentrations in the Environment. In: "Human Pharmaceuticals: Assessing the impacts on aquatic ecosystems", Ed: R.T. Williams.
  - Sahlstrom L, Reh binder V, Albiñ A, Aspan A, Bengtsson B. ( 2009) Vancomycin resistant enterococci (VRE) in Swedish sewage sludge. *Acta Vet Scand.*; 51:24.
  - Bates J. (1997) Epidemiology of vancomycin-resistant enterococci in the community and the relevance of farm animals to human infection. *J Hosp. Infect.*; 37(2):89-101.
  - Allen H., Donato J., Wang H., Cloud-Hansen K., Davies J., Handelsman J (2010). Call of the wild: antibiotic resistance genes in natural environments. *Nat Rev Microbiol*. 8:251-259.
  - Forsberg K., Reyes A., Wang B., Selleck E., Sommer M., Dantas G. (2012) The shared antibiotic resistome of soil bacteria

- and human pathogens. *Science* 337:1107-11110.
- [http://www.who.int/drugresistance/AMR\\_DC\\_Resolutions/en/](http://www.who.int/drugresistance/AMR_DC_Resolutions/en/)
  - Oaks, J. L et al Diclofenac residues as the cause of vulture population declines in Pakistan. *Nature* 2004;427: 630–633.
  - Jobling S et al. Statistical Modeling Suggests that Antiandrogens in Effluents from Wastewater Treatment Works Contribute to Widespread Sexual Disruption in Fish Living in English Rivers. *Environ Health Perspectives*, 2009; 117:5.
  - Fick J et al. Therapeutic Levels of Levonorgestrel Detected in Blood Plasma of Fish: Results from Screening Rainbow Trout Exposed to Treated Sewage Effluents. *Environmental Science and Technology*, 2010;14
  - Brosché S. Effects of pharmaceuticals on natural microbial communities. Tolerance development, mixture toxicity, and synergistic interactions. Thèse de doctorat. Université de Göteborg, Suède, 2010.
  - Larsson J et al. Pyrosequencing of Antibiotic-contaminated River Sediments Reveals High Level of Resistance and Gene Transfer Elements *PlosOne* 2011; 16:2.
  - Gunnarsson B, Wennmalm Å. Environmental risk assessment and environmental classification of drugs. In: *Environment and Pharmaceuticals*. Stockholm: Apoteket AB, 2006.
  - Environmentally Classified Pharmaceuticals 2011. Stockholm: Stockholm County Council, 2011.
  - Sweden's Voluntary Environmental Drug Classification System. *RAJ Pharma*, 2007;Mar;153-158 [Poster Pharmaceuticals in the environment.org]
  - Global Chemicals Outlook du PNUE, 2013.
  - Wu C.Y., Benet L.Z. (2005) Predicting drug disposition via application of BCS: transport/absorption/elimination and development of a biopharmaceutics drug disposition classification system. *Pharm Res.*, 22(1):11-23.
  - Brausch J., Connors K., Brooks B., Rand G. (2012) Human pharmaceuticals in the aquatic environment: a review of recent toxicological studies and considerations for toxicity testing. *Reviews of Environmental Contamination and Toxicology*, 218, 1-99.
  - Fick, J., Söderström, H., Lindberg, R., Phan, C., Tysklind, M., Larsson, J., (2009) Contamination of surface, ground, and drinking water from pharmaceutical production. *Environmental Toxicology and Chemistry*, 28 (12), 2522-2527.
  - BIO Intelligence Service (2013). Study on the environmental risks of medicinal products, Final Report prepared for Executive Agency for Health and Consumers. Disponible à l'adresse : [http://ec.europa.eu/health/files/environment/study\\_environment.pdf](http://ec.europa.eu/health/files/environment/study_environment.pdf)
  - Malchi T, Maor Y, Tadmor G, Shenker M, Chefetz B (2014): Irrigation of Root Vegetables with Treated Wastewater: Evaluating Uptake of Pharmaceuticals and the Associated Human Health Risks. *Environmental Science and Technology*. (48) 9325-9333.
  - Carter L, Williams R, Ryan J, Kookana R, Boxall A (2014): Fate and uptake of pharmaceuticals in soil plant systems: *Journal of Agricultural and Food Chemistry*. 62(4) 816-825.

## Mesures de coopération proposées

### Objectifs :

- Sensibiliser l'opinion à la question des PPP en tant que problème mondial, à leurs effets néfastes sur l'environnement et à leurs éventuels effets néfastes sur la santé humaine;
- Appuyer le processus décisionnel;
- Réduire l'introduction de produits chimiques d'origine pharmaceutique dans l'environnement, en favorisant des mesures de prévention rentables et mesurables;
- Mieux faire comprendre les risques pour la santé humaine et l'environnement présentés par les PPP;
- Mener des activités de renforcement des capacités et de coopération technique en soutien aux pays en développement et aux pays à économie en transition;
- Surveiller les PPP en vue de faciliter la prise de décisions, la hiérarchisation des mesures et la définition d'orientations et d'outils/activités de formation au moyen de connaissances spécialisées;
- Faciliter l'échange d'informations, les débats dans le cadre de forums, et le soutien mutuel aux plans de la recherche et des possibilités de traduire les résultats de celle-ci en mesures de réglementation.

### Moyens :

- Mettre en place un projet international sur les PPP en s'appuyant sur les activités en cours, notamment celles menées par la Commission européenne et les bureaux européens de divers organismes des Nations Unies (projet PNUD-PNUE-FNUAP-UNOPS-OMS), y compris l'expérience suédoise.
- Renforcer les synergies avec la stratégie relative aux perturbateurs endocriniens, avec laquelle il existe de nombreux points communs du point de vue des mesures à prendre, ce qui laisse entrevoir la possibilité de faire intervenir des acteurs similaires.
- Faciliter l'échange d'informations et la constitution de réseaux, entre autres par le biais d'ateliers ou de forums de discussion régionaux et sous-régionaux et d'un site Web spécialisé renvoyant aux sources d'informations pertinentes.
- Fournir un appui international pour renforcer les capacités, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition.
- Créer un réseau international rassemblant des scientifiques, des spécialistes de la gestion des risques et d'autres personnes particulièrement concernées par les questions liées aux PPP.

- Améliorer la coordination et la consolidation des initiatives en cours aux niveaux international, régional et national, ainsi que l'utilisation des ressources disponibles.
- Renforcer les synergies avec, entre autres, le programme conjoint des Nations Unies sur les pratiques responsables d'achat dans le secteur de la santé, le programme de l'OMS sur la qualité et la sécurité des médicaments et les initiatives pertinentes de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (telles que la stratégie relative aux perturbateurs endocriniens) ainsi que d'autres initiatives régionales et nationales existantes.

## **Annexe VI**

### **Document préparé par le groupe des amis du Président sur les pesticides hautement dangereux**

Processus de consultation par voie électronique entre les parties intéressées au sujet des pesticides hautement dangereux

Invite la FAO, le PNUE et l'OMS à faciliter un processus multipartite visant à élaborer une proposition, pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session (mais à soumettre bien avant), en tenant compte des résolutions adoptées lors des réunions régionales de l'Approche stratégique pour les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la proposition de la région de l'Afrique et du document interne présenté par la FAO lors de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, ainsi que d'autres textes utiles issus de rapports de réunion et d'autres documents d'information pertinents de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

---